



La Bêtise

«Il faut un double soleil pour éclairer le fond de la bêtise humaine», écrivait Jean-Paul Sartre.

Il y a aujourd'hui, à Montréal, une quinzaine de personnes de plus qui pensent probablement que cela ne serait même pas suffisant. Car à cause de cette Bêtise, celle avec un grand B, leur vie, un jour d'automne 1986, s'est transformée en cauchemar. Sans qu'ils sachent pourquoi ni



comment, ils étaient devenus des criminels; ils ont été incarcérés et traînés en justice.

Trois ans plus tard, même lavés de tout soupçon, et par les tribunaux, et par une enquête spéciale de 18 mois décrétée par le gouvernement, ces personnes souffrent encore d'une blessure qui ne se refermera jamais.

Lucie Laurin a rencontré deux d'entre elles.

Page 2

«C'est dans les présentes semaines qu'on saura quelles directions d'institutions de santé assument vraiment leurs responsabilités pour maintenir un climat de travail convenable et quelles sont celles qui ne sauront être que des exécutantes des diktats des associations patronales dirigées par Jacques Nadeau et Michel Clair», affirmait Gérald Larose à l'ouverture du Conseil confédéral à Montréal le 27 octobre.

Ce dernier prévenait en même temps le gouvernement que l'application de la Loi 160 provoquerait des séquelles pires encore que celles vécues après les décrets de 1983. Le point sur les négociations dans le secteur public.

Page 7



Tarzan et les gardiens de la démocratie

Le billet de Michel Rioux

Page 23

Coordination

Jean-Pierre Paré
(514-598-2159)

Rédaction

Louis Blackburn
Michel Crête
Guy Ferland
Louis-Serge Houle
Henri Jalbert
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux
Jacqueline Rodrigue

Collaborations

Jacques Guay
Pierre Paquette
Clément Trudel

Photographes

Alain Chagnon
Guy Ouellet
Hélène Rochon

Conception graphique

Jean Gladu

Montage informatique

Jean Gladu
Sophie Marcoux
Jean-Pierre Paré

Caricaturiste

Garnotte

Impression

Métropole Litho

Distribution

L'équipe de
distribution CSN

NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32.000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un exemplaire par dix membres, en principe. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires:

Courrier de 2e classe
«Autorisation en cours»

Avis de changement d'adresse:
CSN adressage
1601 de Lorimier

RÉDACTION

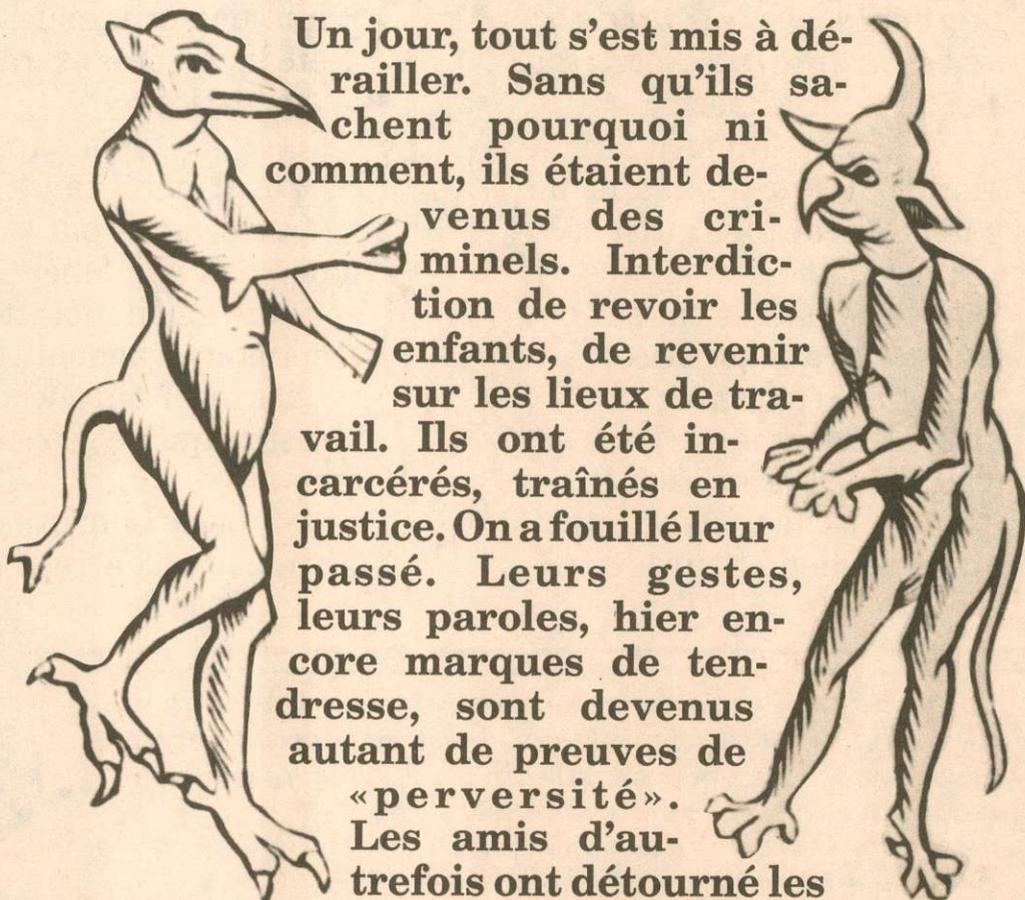
514-598-2159

DISTRIBUTION

514-598-2233

La Bêtise

par Lucie Laurin



Un jour, tout s'est mis à dérailler. Sans qu'ils sachent pourquoi ni comment, ils étaient devenus des criminels. Interdiction de revoir les enfants, de revenir sur les lieux de travail. Ils ont été incarcérés, traînés en justice. On a fouillé leur passé. Leurs gestes, leurs paroles, hier encore marques de tendresse, sont devenus autant de preuves de « perversité ».

Les amis d'autrefois ont détourné les yeux. Leur vie, soudainement, s'était transformée en cauchemar.

La sordide histoire qui suit, objet des manchettes des médias pendant plusieurs mois, s'est terminée par la disculpation totale des accusés, trois ans plus tard, au terme d'une enquête spéciale décrétée par le gouvernement, sous la gouverne de Me Jean-Denis Gagnon.

Disculpation bien accueillie, certes, mais qui ne pourra jamais réparer les immenses et innombrables torts de toute nature qu'ils ont subis pendant cette interminable période. Comme quoi la Bêtise humaine, celle avec un grand B, n'a parfois pas de limites, tant dans sa source que dans ses effets.

Deux d'entre eux ont accepté de témoigner pour *Nouvelles CSN*.

Une blessure qui ne se refermera jamais

B

ien sûr, la Couronne a retiré les accusations criminelles dès l'enquête préliminaire, faute de preuve. Et près de trois ans plus tard, la Commission Gagnon a reconnu, à son tour, que la preuve présentée par la partie patronale ne permettait pas de conclure que des abus sexuels avaient été commis. Reste aujourd'hui l'irréparable: les accusés d'hier, dont on a brisé l'espoir et l'insouciance. Et les enfants traumatisés. Des dommages qui n'ont d'égalé que l'incommensurable Bêtise qui les a causés.

Une obsession sexuelle tenace

Tout a commencé lorsqu'une éducatrice, Édith, s'est mis en tête de prouver l'existence d'activités sexuelles entre les enfants. Rien d'autre, pour elle, ne pouvait expliquer leur comportement agité. «J'en vois partout, moi, (des activités sexuelles)», a-t-elle naïvement déclaré à la Commission Gagnon. Elle avait peur, mais tellement peur! que les enfants jouent à «touche-pipi»! À un point tel qu'en fermant les yeux, elle les voyait s'exécutant: elle reconnaissait les lieux, identifiait des visages... Son scénario était prêt, il ne restait qu'à le faire authentifier.

Elle en parla à d'autres éducateurs. Aucun en-

fant ne s'était jamais plaint spontanément d'abus sexuels. Jamais, non plus, n'avait-on surpris des enfants s'y livrant. Il fut donc décidé de procéder à des interrogatoires. Au cours de l'année 1986, les enfants du module X du centre d'accueil Y, des mésadaptés socio-affectifs de 6 à 12 ans, subirent des séries d'interrogatoires: en janvier, février, avril, août et octobre. Plusieurs d'entre eux furent isolés dans leur chambre, parfois plusieurs jours, et interrogés à maintes reprises jusqu'à ce qu'ils avouent... ce qu'on voulait entendre. Au besoin, on leur suggérait la réponse: il ne leur restait qu'à dire oui ou non. Lorsque, finalement, un enfant était «incriminé» par d'autres, il était puni. Ce qui ne mettait pas fin pour autant à l'agitation, et se soldait inévitablement par un autre interrogatoire!

Un nom, il nous faut un nom!

Gertrude Saint-Laurent, 16 ans d'expérience, travaillait à temps partiel à ce module lorsqu'à l'automne 1986, un membre de la direction émit l'hypothèse qu'«il devait y avoir un adulte derrière ça». Édith entreprit de faire parler Normand (prénom fictif) à ce sujet. Celui-ci nia. Elle l'isola, jusqu'à ce qu'il donne un nom. Au bout de quelques heures, il descendit de sa chambre pour déclarer... qu'il n'avait rien à dire. Édith le renvoya réfléchir. Les heures passèrent, puis il l'appela. Édith redescendit bientôt, excitée, et dit à Gertrude: «Viens, il faut que tu sois témoin! Il a parlé!»

Pressé de répéter ce qu'il avait dit, Normand bafouilla: «Bien, euh,

quand Simone me réveille la nuit pour aller à la toilette, parfois, elle me frôle le pénis... euh... elle me touche le pénis...»

Gertrude ne fut guère impressionnée par ces révélations. Quant à Édith, elle s'en fut aussitôt dire aux autres enfants: «Vous voyez? Normand, il est correct, lui! Il a nommé l'adulte qui est en arrière de ça!» Les enfants se regardèrent. Normand était devenu un héros...

Le lendemain, Gertrude, qui habitait tout près du module, s'y arrêta en allant au dépanneur. Elle se trouva au beau milieu d'une crise. Tous les enfants devaient subir un interrogatoire devant quatre adultes. L'un d'eux venait d'y passer et hurlait: «Les hosties de chiens! Ils veulent me faire inventer des affaires! Je ne marcherai pas!»

Éducatrice 24 heures par jour

Quelques jours plus tard, Gertrude apprenait qu'elle était suspendue. La raison: abus sexuels sur des enfants. Convaincue qu'il ne s'agissait que d'une grossière erreur, bientôt réparée, elle téléphona à la direction pour prévenir qu'elle était prête à rentrer au travail dès que l'affaire serait réglée. Elle téléphona aussi au mo-

dèle, mais personne ne voulut lui parler.

Gertrude, il faut le dire, adorait son métier. Elle était éducatrice 24 heures par jour. Il n'était pas rare qu'elle utilise ses journées de congé pour offrir une sortie à un enfant. À leur intention, elle collectionnait chez elle divers jouets (patins, animaux en peluche, etc). «J'aimais les rendre heureux!», dit-elle.

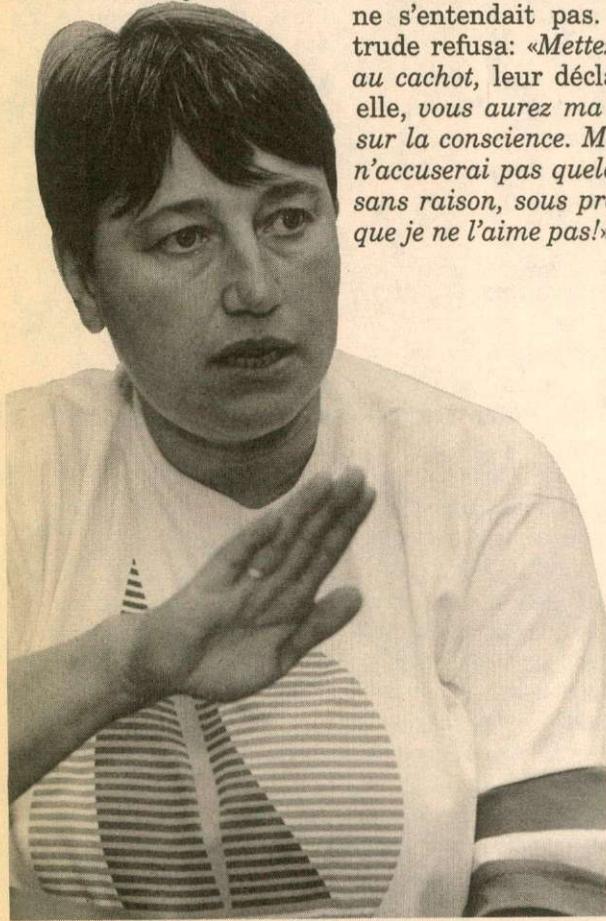
Quand l'impensable devient réalité...

Après deux semaines de vaine attente, un vendredi, à 7 heures du matin, des policiers se présentèrent à sa porte, munis d'un mandat d'arrestation. Ils arrêterent aussi la compagne qui partageait son appartement. Cette femme ne travaillait pas au centre d'accueil, mais elle s'y était présentée deux fois: une fois pour y porter du sirop contre la toux et l'autre fois pour tondre la pelouse, à la demande de la direction...



Les policiers s'emparèrent des clés de l'appartement, conduisirent Gertrude et son amie au poste et revinrent perquisitionner, à la recherche de photos d'enfants nus et de matériel porno.

Gertrude souffrait - et souffre toujours - de



claustrophobie au dernier degré. À l'idée d'être enfermée, la panique l'envahissait. Au poste, les policiers menacèrent de la mettre au cachot si elle refusait de parler. Ce qu'ils attendaient d'elle, c'est qu'elle incrimine Pierre Beaupré, un éducateur avec qui elle ne s'entendait pas. Gertrude refusa: *«Mettez-moi au cachot, leur déclara-t-elle, vous aurez ma mort sur la conscience. Mais je n'accuserai pas quelqu'un sans raison, sous prétexte que je ne l'aime pas!»*

Des fleurs et des épines

À sa sortie de la prison Tanguay, libérée sous caution, elle se heurta aux appels anonymes, aux invitations à déménager et aux protestations d'une marguillière qui voulait l'empêcher de fréquenter l'église. Mais elle eut droit également aux requêtes touchantes d'ex-pensionnaires du centre d'accueil qui voulaient la revoir. Le coeur brisé, elle dut les ignorer, tout contact avec eux lui étant interdit.

Une jeune fille lui offrit de témoigner en sa faveur lors de l'enquête préliminaire. Ce qu'elle refusa énergiquement: *«Ils avaient fait suffisamment de mal aux enfants qui croyaient en nous et qui avaient été mêlés à toute cette histoire!»*, explique-t-elle.

Les procédures s'éternisant, Gertrude dut chercher un emploi. Elle s'orienta vers la soudure, métier non traditionnel ne comportant aucun contact avec le public et surtout, aucun contact avec des enfants. Après plu-

sieurs mois d'apprentissage, on lui offrit un emploi, avant même qu'elle eût terminé son cours. Elle se retrouva seule avec 1233 hommes. Les trois premiers mois furent un véritable enfer, mais elle résista. *«Les boss m'ont dit qu'ils avaient tout fait pour me décourager, convaincus qu'une femme n'a pas d'affaire là»*, raconte-t-elle. Aujourd'hui, après un an, elle est toujours la seule femme dans l'entreprise et les gars - qu'elle a tenu à mettre au courant de ses malheurs - la respectent.

Mais... elle n'est plus capable de prendre un enfant dans ses bras. Pour se protéger, elle a coupé tous les ponts, mis fin à ses nombreuses activités bénévoles. Ne l'a-t-on pas accusée d'offrir aux enfants des cadeaux et des sorties pour les acheter? Alors, elle se méfie... tout en regrettant celle qu'elle était autrefois, et qui croyait que tout le monde est bon. Et elle qui a le coeur trop grand pour «leur» en vouloir, elle se demande sur quelle planète elle se trouve maintenant, avec cette blessure qui ne se refermera jamais.

Pierre Beaupré

"J'ai cessé de prendre ma petite fille dans mes bras"

Lorsque, le 7 novembre 1986, à 7 heures du matin, quatre policiers se présentent chez lui pour l'arrêter, Pierre Beaupré ne sait pas de quoi il est accusé. C'est en vain qu'il questionne les flics affairés à fouiller son domicile, à la recherche de matériel pornographique. Ses enfants assistent à la scène: Anouk, 6 ans et Johan, 4 ans.

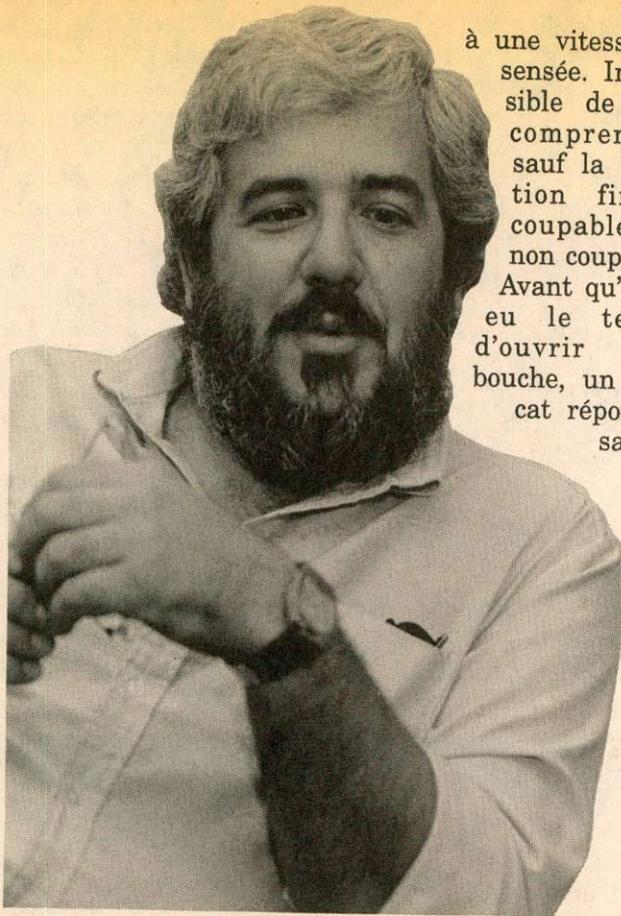
La tournée carcérale

Au poste de police 52, derrière le stade olympique, on l'interroge vaguement sur ses grands-parents, avant de le transférer au quartier général du SPCUM, rue Bonsecours, dans une cellule repoussante, «décorée» de sang et de merde et garnie d'une paille nauséabonde. *«J'ai dû me battre pour qu'on me permette de me*

Pierre, éducateur, est vice-président de son syndicat. Deux semaines auparavant, ap-

prenant que la veilleuse de nuit du module X était congédiée, il a logé un grief. Peu après, son employeur lui a appris qu'il était suspendu: *«Mais il ne voulait*

pas me dire pourquoi. Alors, j'ai tout bonnement cru à une suspension pour activités syndicales!» raconte-t-il.



à une vitesse insensée. Impossible de rien comprendre, sauf la question finale: coupable ou non coupable? Avant qu'il ait eu le temps d'ouvrir la bouche, un avocat répond à sa pla-

séjourné en prison, Pierre a entendu parler des impitoyables "lois du milieu". «Ces accusations-là faisaient de moi un "crotté" aux yeux des autres détenus, raconte-t-il. J'ai commencé à craindre pour ma vie. Les deux journées suivantes m'ont paru interminables...»

Au cours de sa comparaison pour la requête en cautionnement, il a le temps d'apercevoir des figures connues dans la salle d'audience. «Mon premier contact avec le monde libre et la vraie vie depuis trois jours», commente-t-il.

Les durs lendemains

Libéré sous promesse de comparaître, il retourne chez lui, à la campagne, dans un rang où tout le monde se connaît. «Pendant trois mois, j'ai cessé de vivre. Je ne sortais jamais. J'allais de mon fauteuil à mon lit et de mon lit à mon fauteuil...»

Pierre a, jusqu'à présent, tenté d'user d'un ton anecdotique. Mais ici, la voix s'enroue, les yeux s'embuent:

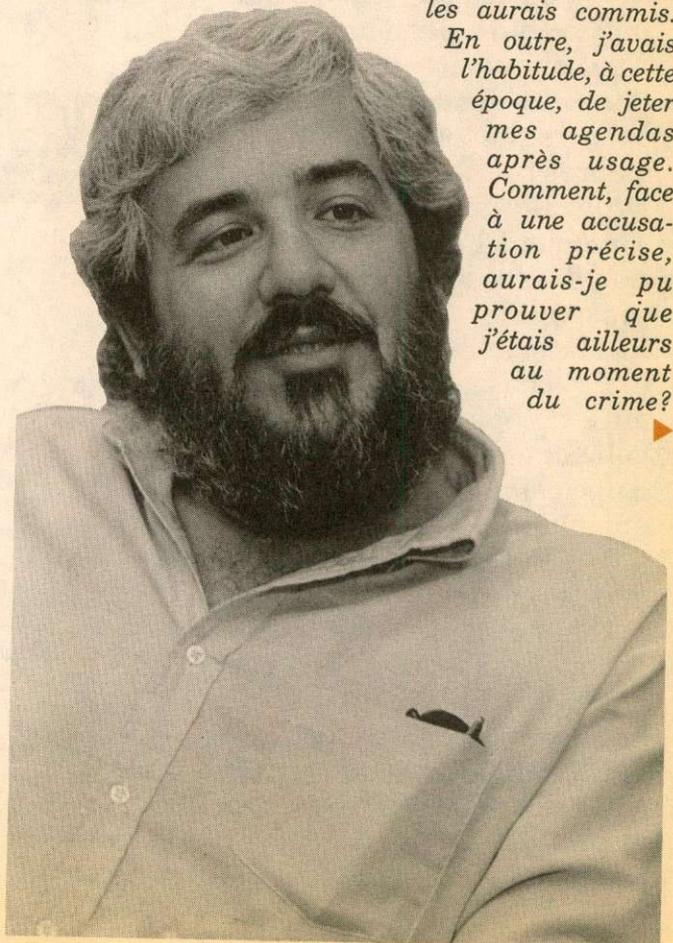
«J'ai cessé de prendre ma petite fille dans mes bras. Ça m'a pris deux ans avant d'être capable d'aller lui dire bonne nuit le soir, dans sa chambre. Ça, c'est la partie la plus écoeurante de l'histoire.»

Après trois mois, il se met en quête d'un emploi. Au Centre de main-d'oeuvre, on le trouve en mauvais état et on le réfère à un conseiller en orientation. «Il m'a grandement aidé à décompresser. Par contre, ce qui ne m'aidait guère, c'est que la direction du centre d'accueil fournissait des références malveillantes lorsque je sollicitais un emploi, même s'il ne comportait aucun contact avec des enfants!»

La fin du cauchemar

Cinq mois après son arrestation, Pierre comparaît pour son enquête préliminaire. «J'étais sûr d'être condamné, lance-t-il. J'avais six accusateurs contre moi, et dix-sept chefs d'accusation! Et j'ignorais toujours de quels gestes criminels on m'accusait et à quelles dates je

les aurais commis. En outre, j'avais l'habitude, à cette époque, de jeter mes agendas après usage. Comment, face à une accusation précise, aurais-je pu prouver que j'étais ailleurs au moment du crime?



laver les mains afin d'enlever mes lentilles de contact! Et également le lendemain matin, pour les remettre!» Mais entre ces deux moments, Pierre ne voit rien, les policiers refusant de lui remettre ses lunettes, confisquées au moment de l'incarcération.

Le lendemain, un fourgon le conduit dans une cellule au sous-sol du Palais de justice. Une cinquantaine de personnes attendent là leur comparution, fumant et s'interpellant. Certains racontent avec force détails sordides et, peut-être, en rajoutant un peu, leur dernier coup. Pierre n'a qu'une préoccupation: ne pas se faire remarquer...

Soudain, on entend les gardiens: «Les grosses cochonnes du centre d'accueil arrivent!» Pierre regarde intensément. Des collègues de travail défilent et parmi elles, Gertrude Saint-Laurent.

Tout se passe ensuite très vite. On vient le chercher pour le catapulter, menotté, devant un juge. Quelqu'un est en train de débiter l'acte d'accusation

ce: «non coupable!» Et c'est le retour en cellule.

Peu après, l'avocat descend lui parler. «C'est seulement à ce moment-là que j'ai appris qu'on m'accusait d'agressions sexuelles sur des enfants du module X, pendant cinq ans et demi.» Ses accusateurs sont six enfants, dont trois qu'il ne connaît pas. Il y a déjà trois ans qu'il ne travaille plus au module en question.

Mille questions, aucune réponse

Pierre est transféré au centre de prévention Parthenais, où il retrouve le conjoint de la veilleuse de nuit du module X, accusé comme lui. Mais de quels gestes exactement? Quand et en quels lieux ont-ils commis leurs présumés crimes? Après avoir échangé les maigres informations qu'ils possèdent, ils ne sont guère plus avancés.

Le lendemain, le *Journal de Montréal* divulgue en page 3 les noms des employé-es du centre d'accueil accusés d'agressions sexuelles sur des enfants. Même s'il n'a jamais

Je me sentais perdu...»

La seule information qu'il ait pu obtenir avant la comparution est la date de l'un de ses supposés crimes: une veille de Noël. Pour cette accusation, du moins, il dispose d'un alibi.

L'enquête préliminaire, collective dans un premier temps, dure quatre jours. «Ces quatre jours m'ont - enfin! - permis d'apprendre ce qui se passait et, aussi, de me sentir moins seul à vivre cet absurde cauchemar.» Au cours de son enquête préliminaire individuelle, en août 1987, la Couronne n'ayant plus de témoin à présenter contre lui, Pier-

re Beaupré est libéré. «Je pense que, pendant ces neuf mois, je marchais courbé. Parce que ce jour-là, je me suis senti plus grand!

«Mais je ne savais toujours pas - je ne le sais pas plus aujourd'hui - comment tout cela a commencé. Par contre, je suis sûr que, si une histoire aussi invraisemblable a pu se produire une fois, elle peut se reproduire. Je ne me sens pas à l'abri. Aujourd'hui encore, si un petit ami de mes enfants entre chez moi - pour aller à la toilette, par exemple - et que je suis seul dans la maison, je sors...»

L'injustice demeure

Pierre n'arrive pas, malgré ses efforts, à se remettre des basses attaques et du traitement dont il a été l'objet, et qui l'ont atteint dans sa dignité et son intégrité: «J'ai été accusé du crime qui est, à mes yeux, le plus crapuleux. J'ai toujours jugé les abuseurs d'enfants avec la plus grande sévérité.» Jusqu'en décembre 1988, il se débat avec le goût d'en finir pour toujours.

Certes, l'accusé a été blanchi. Mais l'injustice demeure. Sous la forme d'un doute, voire d'une certitude, qui persiste dans certains esprits, même s'il

a été démontré que toute cette sordide histoire n'est que fabulation.

«Le pire, c'est que des gens avec qui j'avais autrefois de bonnes relations ont opté pour la version de l'employeur. Je comprendrais si j'avais été condamné. Mais ils m'ont jugé avant que la justice ne le fasse. Je n'ai même pas eu droit au bénéfice du doute! J'ai longtemps cherché le mot magique pour convaincre le monde que cette histoire est fautive et que j'ai été injustement accusé. Je ne l'ai pas trouvé.»

(À suivre)

Accrocs à la Charte, à l'éthique, etc.

Ça peut arriver à n'importe qui!

Il a fallu que Pierre Beaupré soit arrêté par des policiers peu soucieux de la Charte canadienne des droits et libertés qui, à son article 10, reconnaît à toute personne arrêtée le droit d'en connaître le motif. On peut, d'ailleurs, se demander si le mandat de perquisition des policiers était valide: d'après la Commission de Réforme du Droit (Document de travail no 30, p. 95), seulement 17% des mandats de perquisition détenus par les policiers de la CUM sont valides. Il a fallu, de plus, que Pierre soit incarcéré dans une cellule repoussante, même si la Procédure no 565-13 fait obligation aux policiers de vérifier la salubrité d'une cellule avant d'y enfermer quelqu'un.

Passons sur le sens éthique des gardiens du Palais de Justice annonçant l'arrivée des collègues de Pierre. Il est, par ailleurs, courant qu'un accusé soit propulsé devant un juge au moment de sa comparution, et ne puisse rien entendre de la lecture accélérée, par le greffier, de l'acte d'accusation en vertu duquel il est détenu. Cette situation in-

acceptable, due à l'encombrement des rôles, témoigne d'une insouciance ahurissante, de la part des autorités politiques et judiciaires, pour le sort réservé aux personnes qu'elles détiennent.

Insouciants, également, les médias qui divulguent régulièrement en manchette les noms de personnes accusées mais non encore condamnées, entachant à jamais leur réputation et mettant même, parfois, leur vie en péril. Tout à leur quête d'affaires croustillantes, ces médias ferment les yeux sur un droit pourtant précieux chez nous, le droit à la présomption d'innocence.

Non, l'odyssée judiciaire de Pierre Beaupré, entachée d'accrocs à la Charte des droits, de manquements graves à l'éthique et d'insouciance crasse, n'a rien d'exceptionnel; il pourrait en être ainsi pour chacune et chacun d'entre nous.



FEESP

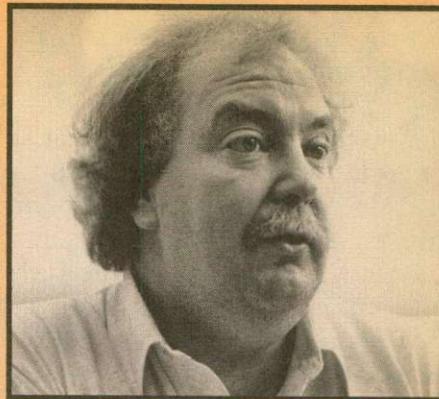
Motivation et qualité

Par Jacqueline Rodrigue

Lundi, 16 octobre 1989. Une autre semaine de négociation qui s'engage. Comme le disait le président du secteur soutien cégep, Luc Proulx: «*Cette semaine-là s'annonçait comme les autres: peu de vraie négociation. Rien ne laissait présager un règlement sectoriel*». Pourtant, une entente de principe intervient au secteur soutien cégep, et le secteur soutien scolaire règle sur l'ensemble des points négociés provincialement; il ne lui reste plus qu'à obtenir un règlement à la table de négociation des trois syndicats de la Commission des écoles catholiques de Montréal pour pouvoir parler d'une entente de principe sectorielle. Tout ça, après plus de dix mois de négociation.

Il aura fallu, pour faire débloquer ces deux tables de négociation, une intervention politique de la présidente de la FEESP, Ginette Guérin, devant, entre

autres, le porte-parole du Conseil du trésor, Michel Crête. C'est la première fois, à la FEESP, que survient une telle intervention directe à la table de négociation. Chaque secteur étant autonome, le rôle, dans la négociation, de la



Luc Proulx, président du secteur cégep de la FEESP.

direction de la fédération se résume habituellement à coordonner les neuf tables qui négocient avec le secteur public CSN soit, en plus des deux déjà mentionnées, tous les organismes gouvernementaux (Aide juridique, Société des traversiers du Québec, Loto-Québec, Commission de formation professionnelle, Régie des installations olympiques, Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche et Office franco-québécois pour la jeunesse).

«*Une telle intervention devenait nécessaire, a expliqué Ginette Guérin, parce que la partie patronale n'avait pas la volonté politique de régler les derniers points qui étaient en suspens et*

FNEEQ

«Une entente qui renverse la vapeur»

- Denis Choinière

Par Luc Latraverse

Le 19 octobre, la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec, qui représente 7,000 professeur-es de cégeps, recommandait à ses 29 syndicats concernés d'entériner une entente de principe intervenue la veille avec le Comité patronal de négociation des collègues.

Pour le président de la FNEEQ, Denis Choinière, cette entente «*permet de renverser la vapeur et d'enrayer la détérioration de leurs conditions de travail et d'enseignement qu'ont connue les enseignantes et les enseignants de cégeps depuis les décrets de 1983. Mais il faut la situer dans son contexte et elle ne sera soumi-*

se aux assemblées générales qu'uniquement lorsque les textes auront été vérifiés pour voir s'ils traduisent bien l'entente convenue. Dans le secteur public, c'est difficile d'obtenir des ententes de principe écrites et il a fallu souvent une deuxième négociation, dans le passé, pour signer des conventions. Nous, lors de la dernière ronde de négociation, on a signé la convention six mois après l'entente de principe. Même cette année, dans les négociations avec la Fédération des cégeps, la partie patronale est encore revenue sur une entente après coup. C'est pourquoi on se méfie et on ne consultera pas nos assemblées générales avant de nous être assurés que les textes correspondent effectivement aux engagements pris par la partie patronale pour recommander l'entente de principe».

qui, bien évidemment, étaient des points majeurs, sans lesquels un règlement était impossible».

Pour la présidente, cette démarche a permis d'accélérer la négociation qui piétinait depuis les élections et, finalement, de réussir à obtenir de bons règlements. «Les gains obtenus, dit-elle, ont amélioré de façon significative les conventions collectives, de telle sorte que la person-



Ginette Guérin, présidente de la Fédération des employées et employés de services publics.

nel sera enfin reconnu pour le travail effectué depuis plusieurs années et disposera donc de plus grandes possibilités d'avancement». Au coeur des ententes, la motivation au travail et, certainement, une amélioration de la qualité des services.

Secteur cégep

Le mercredi 25 octobre, les délégués du secteur soutien cégep adoptaient à l'unanimité l'entente de principe intervenue le 19 octobre dernier entre les parties.

«Les qualités de ce règlement, ce sont, avant tout, la reconnaissance, pour certaines catégories de personnel, du travail réellement effectué, l'élimination de plusieurs irritants dans la convention collective et le retrait de la plupart des demandes patronales qui étaient, dans ce cas-ci, majeures, a déclaré Luc Proulx. D'ailleurs, la négociation a été particulièrement ardue avec la Fédération des collègues et ce, depuis le début».

Le comité de négociation est particulièrement satisfait de l'introduction d'un mécanisme de révision des tâches de huit classes d'emploi touchant le per-

sonnel administratif, soit 1,700 personnes. «Au fil des années, les tâches n'ont cessé d'augmenter, a repris Luc Proulx. Parfois, on demandait l'exécution de telles tâches seulement pour dépanner, mais bien des choses ont tout simplement fini par s'institutionnaliser.»

Nouvelles exigences, nouvelles classes d'emploi

De plus, un autre mécanisme prévoit que de nouvelles classes d'emploi pourraient aussi être créées pour correspondre aux nouvelles exigences, soit celle d'agent de gestion de bureau ou de technicien de gestion de bureau, et une classe de technicien de classe principale dans les secteurs spécialisés. Par cette démarche, personne ne sera laissé pour compte puisque, là où les postes seront reclassifiés, les salariées qui occupent ces postes seront automatiquement intégrées dans la nouvelle classe d'emploi. Il n'est donc pas question de passer par une procédure d'affichage des postes à reclassifier. Un dernier volet porte sur une étude des tâches des manoeuvres.

492 équivalents temps complet de plus

L'entente prévoit un ajout de 492 enseignantes et enseignants (équivalents temps complet) dans le réseau collégial. Pour Denis Choinière, cet ajout de ressources vient répondre en partie aux problèmes qui avaient été identifiés depuis quelques années, relativement à la tâche des enseignantes et des enseignants de cégeps: «Bien sûr, cette entente ne répond pas à toutes nos demandes, à toutes les aspirations et ne corrige pas entièrement tous les problèmes. Mais c'est un changement de cap, après plusieurs années de déprime. L'encadrement des étudiant-es va être amélioré de deux façons. D'une part, on ajoutera des ressources pour aider ceux qui entreprennent leurs études collégiales, à leur première session. Plusieurs échecs et abandons étaient attribuables au manque de ressources à ce moment précis du

cheminement scolaire. D'autre part, le nombre d'étudiant-es qu'un prof aura à rencontrer dans une semaine sera plafonné entre 150 et 160 alors que plusieurs centaines d'enseignantes et d'enseignants doivent prendre en charge de 180 jusqu'à 250 étudiant-es, dans certains cas extrêmes.»

Des ressources sont également ajoutées pour tenir compte du grand nombre de préparations de cours et pour aider les petits collèges et les professeurs du secteur professionnel qui sont confrontés à un grand nombre de préparations de cours, à mieux assumer leur fardeau de tâche.

La précarité

Certaines percées ont été effectuées pour réduire la très grande précarité d'emploi qui est le lot de plusieurs enseignantes et enseignants qu'on pense, à tort, dotés d'une sécurité d'emploi à toute épreuve. L'octroi de

permanence s'obtient au compte-goutte et plusieurs enseignent dans le même collège, les mêmes cours depuis 5 et même 10 ans, sans y avoir de permanence. L'entente de principe améliore les conditions et l'accessibilité à la permanence. De plus, les enseignantes et les enseignants mis en disponibilité auront plus de possibilités de compléter leur tâche d'enseignement pour obtenir 100% du salaire, alors que leur protection salariale se situe à 80%. «C'était une grande priorité pour la partie patronale de s'attaquer aux MED, depuis le début de la négociation. Non seulement avons nous été en mesure de restreindre considérablement l'ampleur des reculs mais nous avons obtenu une priorité automatique pour les MED sur toute charge d'enseignement dans leur discipline. Par ailleurs, pour la première fois en 20 ans, nous effectuons une percée qui donnera une priorité d'emploi aux enseignan-

Plusieurs autres gains favoriseront l'accès à des promotions. C'est le cas avec la possibilité d'obtenir un congé sans solde pour toute la durée d'un congé pour études, celle d'octroyer aux personnes salariées régulières les postes temporairement vacants de vingt semaines et plus, ainsi qu'avec l'augmentation des montants alloués pour le perfectionnement et ce, particulièrement pour les régions éloignées, qui auront dorénavant des montants plus substantiels.

Le comité de négociation a aussi obtenu des gains sur les libertés d'actions syndicales, des gains pour les personnes à statut précaire et l'amélioration des droits de rappel au travail pour les salarié-es temporaires.

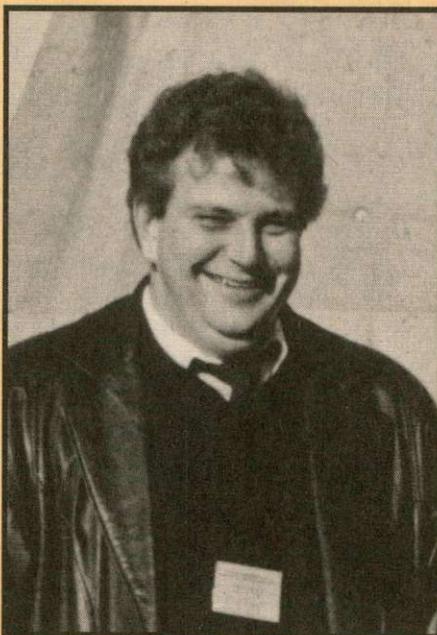
Secteur scolaire

Le mardi 17 octobre, le comité de négociation du secteur scolaire obtenait également un règlement satisfaisant.

«Les dernières heures de négociation ont permis des débloquages intéressants, a déclaré le président du secteur soutien scolaire, Yvon Dumas; que ce soit par la création d'un comité qui verra à la mise à jour

partielle du plan de classification, les possibilités d'élargir l'accès à des promotions temporaires à toutes les personnes salariées ou le perfectionnement pour les personnes salariées tenues de déplacer sur un poste qui a été visé par les changements technologiques.

«Cette négociation a permis des modifications substantielles à la convention collective



Yvon Dumas, président du secteur soutien scolaire de la FEESP.

qui permettront, soit d'aménager les postes des gens qui ont subi un accident de travail, soit d'échanger leur poste de travail. Cette dernière possibilité s'offre également aux personnes en incapacité partielle. De plus, si la situation l'exige, l'employeur devra mettre fin à un sous-contrat pour les réintégrer.»

En outre, le comité de négociation a fait des progrès importants sur les clauses concernant la santé-sécurité au travail, le travail à temps partiel et, finalement, les personnes qui exercent des tâches de façon régulière à l'éducation des adultes, et qui détiendront désormais des postes réguliers.

Mais tout n'est pas encore terminé

Du côté des organismes gouvernementaux, seuls deux groupes ont obtenu des règlements sectoriels et ce, avant même les dernières élections. Il s'agit des syndicats des Commissions de formation professionnelle et de celui du Fonds pour la formation des chercheurs et l'aide à la recherche. Pour les autres groupes, des règlements pourraient intervenir rapide-

tes et enseignants à temps partiel à l'éducation des adultes.»

L'accès à l'égalité

Un des grands enjeux de

cette négociation, c'était l'accès à l'égalité pour les enseignantes. Leur nombre est en baisse dans les cégeps et elles sont cantonnées pour la plupart dans des dis-

ciplines de stéréotypes féminins comme technique de bureau et soins infirmiers.

Laurence Pedneault, du Comité femmes de la FNEEQ, a déclaré, lors de la réunion de l'Atelier cégep tenue sur le sujet, que le comité s'est montré favorable à l'entente de principe en ce qui concerne l'amélioration des conditions particulières aux enseignantes. L'entente prévoit notamment que tous les collèges doivent mettre sur pied un comité sur l'accès à l'égalité et que s'ils mettent en oeuvre un programme, il devra comprendre des mesures correctives (d'égalité des chances, de reclassement et de soutien).



La vice-présidente de la CSN Monique Simard et le président de la FNEEQ Denis Choinière, en conférence de presse le 20 octobre dernier pour annoncer l'entente de principe intervenue à la table de négociation dite sectorielle.

Perfectionnement

Au chapitre du perfectionnement, les montants alloués ont été majorés de 16,6% afin de faciliter la mise à jour des connaissances dont le champ ne cesse de s'élargir, en tenant par-

ment, puisque les enjeux sont très bien circonscrits. Il ne manque plus que la volonté politique de la partie patronale pour obtenir des règlements à court terme.

Enfin, la négociation sur les salaires et l'équité salariale n'est pas complétée à la table commune, et certains sujets non réglés aux tables sectorielles ont finalement été référés à la table commune, dont le partage des frais d'arbitrage. «*Il est clair que nous parlerons d'ententes finales lorsque tous ces points encore en litige seront réglés à notre satisfaction*», a conclu Ginette Guérin. □

ticulièrement compte des collègues qui sont éloignés des grands centres universitaires.

Salaires et protocole de retour au travail

Les négociations se poursuivent toutefois à la table commune sur les salaires, les régimes de retraite, les droits parentaux, les disparités régionales, les assurances et les frais d'arbitrage. Il reste également à négocier trois questions avec la Fédération des cégeps (harcèlement sexuel, santé-sécurité et mesures disciplinaires) et à convenir d'un protocole de retour au travail pour faire en sorte que si les cours qui n'ont pas été donnés durant les journées de grève sont repris, les enseignantes et les enseignants seront payés pour les donner. □

FAS et FPPSCQ

Les enjeux sont cernés

par Thérèse Jean

Tant que des ententes sectorielles avec la FAS et la FPPSCQ ne seront pas intervenues, rien n'est encore terminé.

Toutefois, nous n'en sommes plus au point de départ mais bien à la ligne d'arrivée. Les enjeux sont cernés. À la FAS, les principaux points à régler concernent la diminution du travail précaire, certaines demandes pour des groupes d'emploi, la gestion de la liste de rappel, le remplacement, la question de la privatisation et l'ajout de ressources dans les CSS et les centres d'accueil pour les personnes âgées. À la FPPSCQ, les principaux points en litige sont la reconnaissance de la maîtrise pour certains titres d'emplois, la reconnaissance des études postérieures, l'épuisement professionnel, le remplacement.

Du côté syndical, beaucoup d'énergies et d'efforts ont

été déployés pour que l'on puisse s'engager sur une voie de règlement. Au moment d'aller sous presse, la FAS avait mis cartes sur table en déposant une proposition de règlement. Du même coup, elle invitait le gouvernement à profiter des prochaines heures pour trouver un terrain d'entente. Le traitement que réserveront le gouvernement et les associations patronales à cette proposition sera déterminant. Au moment d'écrire ces lignes, les positions patronales sont encore bien campées et aucun geste significatif n'a été posé concernant les points où elles demeurent en demande, notamment en ce qui a trait à l'introduction de la règle de la compétence chez les professionnelles et la disponibilité. La proposition syndicale de règlement servira de mesure quant à la volonté du gouvernement et des associations patronales de s'engager sur une voie de règlement.



Jacques Guénette, président de la FPPSCQ.



Michel Fontaine, vice-président à la négociation de la FAS.

Dernière heure

On apprend au moment d'aller sous presse (27 octobre) que le Comité patronal de négociation des cégeps (CPNC) ne voulait plus reconnaître l'ajout de ressources à l'enseignement dont elle avait convenu avec la FNEEQ pour que celle-ci accepte de recom-

mander l'entente de principe. Les délégués des syndicats locaux ont immédiatement été convoqués pour faire le point sur la situation et forcer la partie patronale à respecter l'engagement qu'elle a pris à la table de négociation.

Des États généraux dans 20 villes

Le plan d'action pour contrer la Loi 160 est en marche; dans une vingtaine de villes du Québec, plusieurs centaines de militantes et de militants ont participé à des États généraux sur la Loi 160, du 23 au 26



L'Association nationale des étudiantes et étudiants du Québec (ANEEQ), qui tenait le 21 octobre une réunion spéciale à Montréal, avait invité le président Gerald Larose. «Les syndicats sont les meilleurs garants de la qualité des services publics», a-t-il soutenu devant l'assemblée étudiante.

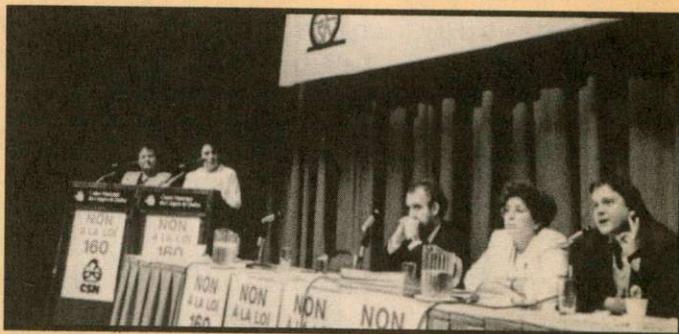


À Sorel, environ 125 personnes ont entendu le vice-président Roger Valois condamner les dispositions de la Loi 160 qui enlèvent des années d'ancienneté aux travailleuses et travailleurs du secteur de la santé.

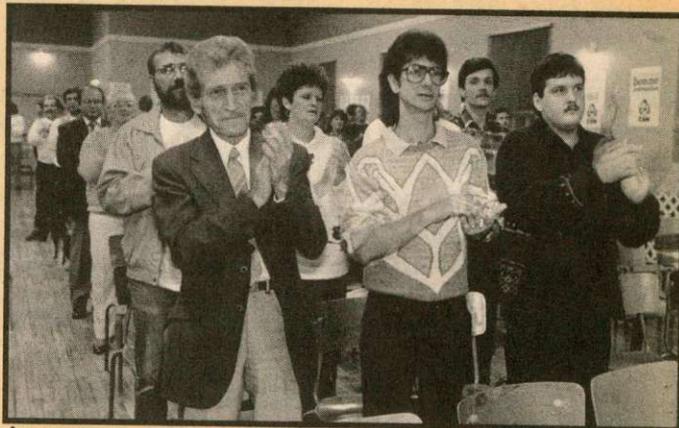


À Montréal, pendant qu'on débattait dans la salle, Denis Grenon, président de l'Alliance des professeurs et professeurs de Montréal (CEQ), Lise Poulin, présidente de la Fédération du Commerce (CSN), Pierre Paquette, président du Conseil central, Gerald Larose, Monique Lortie, du Syndicat de la Commission des droits de la personne, Louise Troallen, de la FPPSCQ, et Michel Bourdon, nouveau député de Pointe-aux-Trembles, écoutaient attentivement.

octobre. À plusieurs endroits, des groupes populaires, des syndicats affiliés à la CEQ et à la FIIQ se sont joints aux assemblées pour témoigner de leur solidarité.



C'est le 24 octobre que se sont tenus à Québec les États généraux pour dénoncer la Loi 160. Le président de la Fédération des professionnelles et professionnels salarié-es et cadres du Québec (FPPSCQ), Jacques Guénette, s'adresse aux 400 militantes et militants présents, sous l'oeil attentif de la présidente du Conseil central Nicole Madore, de la vice-présidente de la FAS pour la région de Québec, Andrée Gobeil, du président Gerald Larose et de la présidente de la FAS Catherine Loumède.



À Saint-Jérôme, une centaine de militantes et de militants enthousiastes se sont rassemblés le 25 octobre pour entendre, entre autres, le président Gerald Larose.



Le 1er novembre, 21 manifestations

Les syndicats ont pris les choses en main

Le Conseil confédéral spécial tenu le 15 octobre à Montréal a vraiment donné le coup d'envoi à l'action au niveau des syndicats pour que la cotisation syndicale, attaquée par la Loi 160, continue d'être perçue et serve à soutenir les revendications.

«*Ça signe fort, nous disait le trésorier de la centrale le 26 octobre alors que Nouvelles CSN, avant d'aller sous presse, s'informait de la situation. Plusieurs employeurs tentent actuellement de finasser pour ne pas appliquer la Retenue Plus, qui consiste à passer par les Caisses d'économie pour que le syndicat reçoive les sommes autorisées par les membres, ajoutait-il. Mais nous avons pris toutes les précautions et déjà, dans plusieurs milieux de travail, les cotisations sont prélevées "à la mitaine", en attendant que le système fonctionne partout.*»



Plus de 600 personnes, délégués et salarié-es, ont assisté au Conseil confédéral spécial sur la Loi 160, le 15 octobre dernier.

pour les convaincre de maintenir la cotisation syndicale».

Il donne l'exemple du Syndicat de l'hôpital Saint-Sacrement, à Québec. En six jours, 600 des 900 membres avaient signé la formule nécessaire au paiement de leur cotisation.

Dans une intervention passionnée devant le Conseil confédéral, le trésorier avait soutenu qu'il pouvait être stimulant de s'occuper des cotisations syndicales. «*Quand je parle de protéger la cotisation, je ne parle pas de technicalités plus ou moins vaseuses ou de détails secondaires qui pourraient être remis à plus tard*», affirmait Léopold Beaulieu, en soulignant les efforts des services de la vérification et de la comptabilité de la CSN dans cette opération.

Cest un véritable blitz qui a été conduit pour contrer les effets qu'auraient pu avoir sur les syndicats et les organismes les dispositions de la Loi 160.

Du 16 au 24 octobre, une quinzaine de réunions régionales, à laquelle avaient été convoqués

les quelque 500 syndicats affiliés à la FAS et à la FPPSCQ touchés par la Loi 160, se sont tenues.

«*À peu près tous les syndicats étaient présents, rapporte Léopold Beaulieu. Cela me confirme dans ma conviction qu'il y a une signification profonde dans ce geste qui consiste, pour les syndicats, à aller voir leurs membres*

Taxe sur les produits et services

Prendre un nouveau chemin

Les choix exercés par le gouvernement conservateur depuis 1984, en ce qui regarde l'évolution de notre régime fiscal, ont fait en sorte que le fardeau porté par les Canadiennes et les Canadiens à moyens et faibles revenus est proportionnellement beaucoup plus grand que celui porté par les citoyennes et citoyens à revenus élevés. La taxe sur les produits et services mise de l'avant par le gouvernement ajouterait à cette tendance. Le gouvernement doit donc retirer cette proposition et emprunter un nouveau chemin.

C'est ce qu'ont réclamé les représentants de la CSN, lors de la présentation, le 10 octobre, du mémoire de la centrale sur la TPS au comité permanent des finances de la Chambre des communes.

Si l'introduction de la TPS, de l'aveu même du ministre des Finances, est rendue nécessaire par l'existence de l'entente de libre-échange, le gouvernement serait-il en train de renier un de ses engagements d'avant les élections, à l'effet que le libre-échange n'aurait aucun impact sur les politiques intérieures du Canada, demande la CSN?

La CSN propose plutôt, entre autres, des changements dans les politiques des taux d'intérêt et des taux de change. En adoptant une politique de crédit plus libérale, le gouvernement pourrait soutenir un niveau de croissance plus élevé avec pour corollaires: un chômage plus bas, des dépenses gouvernementales réduites et des recettes fiscales plus élevées. Le taux de change serait aussi ajusté à la baisse, ce qui favoriserait la compétitivité des entreprises tant sur les marchés intérieurs qu'extérieurs.

«Il fallait agir, et vite»

Les Pavillons du Nouveau Point de Vue Inc. (PNPV), organisme à but non lucratif qui vise la réhabilitation des alcooliques et autres toxicomanes adultes, ont fêté cette année un onzième anniversaire qui aurait pu être le dernier, n'eût été de la détermination du syndicat. «En effet, d'expliquer la présidente du syndicat, Marlène Lamontagne, l'administration avait déjà dû fermer l'un de ses deux pavillons en septembre 1989, licenciant la moitié des employé-es, soit 12 sur 24, à la suite d'une baisse de clientèle. Le même sort menaçait le second pavillon, logé comme le premier dans un local inadéquat. Il fallait agir, et vite. Nous avons donc préparé un plan de relance de l'entreprise.»



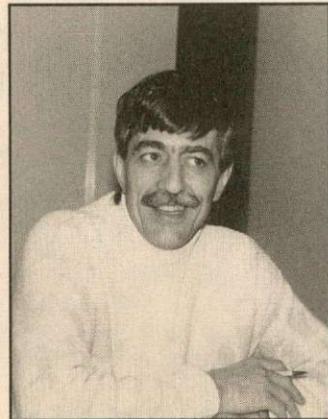
Marlène Lamontagne

Les PNPV reçoivent une clientèle provenant en majeure partie des Programmes d'aide aux employé-es (PAE) de diverses entreprises, celles-ci défrayant généralement les coûts de stage. La thérapie offerte par les Pavillons se distingue des autres en ce qu'elle est multidisciplinaire et qu'elle se fonde sur une approche globale du problème. La maison offre également un suivi global post-cure et établit des liens, pendant et après la thérapie, avec différents groupes d'entraide. «Raison de plus, pour le syndicat, d'empêcher la disparition des pavillons», reprend la présidente.

C'est le 5 septembre 1989, donc, que le syndicat présente son plan de relance au directeur, qui le transmet au conseil d'administration.



Mais ce dernier, depuis quelque temps, prend avis auprès d'une firme privée de consultants qui nourrit de larges ambitions, selon le syndicat. En effet, elle se pro-



Luc Arguin

pose de choisir elle-même le directeur, les membres du CA et les employé-es; d'ailleurs, son travail souterrain du dernier mois ne semble pas étranger à la démission du précédent directeur. «En conséquence, le CA s'est montré réfractaire à la proposition syndicale», explique Luc Arguin, membre syndiqué du comité de relance et du conseil d'administration.

L'itinéraire syndical

Le 31 août, réunis en assemblée générale, les travailleuses et travailleurs des PNPV ont voté à l'unanimité le déclenchement de moyens de pression en temps opportun.

Le 16 septembre, les membres du syndicat manifestent leur mécontentement en faisant connaître

leur plan de relance aux ex-présidents, à l'occasion de la célébration du onzième anniversaire des Pavillons du Nouveau Point de Vue.

Le 28 septembre, lors d'un arrêt de travail de deux heures, les syndiqué-es votent à 96% pour la grève générale illimitée.

Le 29 septembre, en assemblée générale, les salariées acceptent de reporter le déclenchement de la grève, prévue pour le 1er octobre, à la condition que le conseil d'administration retire les mesures disciplinaires et se prononce sur un plan de relance avant le 11 octobre.

«L'effet a été foudroyant», ajoute Luc Arguin: le 29, l'employeur a accepté que deux membres du syndicat siègent au conseil d'administration avec droit de parole et droit de vote; il a accordé également la sécurité d'emploi de 24 mois aux employé-es mis à pied, et renoncé à infliger des pénalités pour refus de remplacement.»

Le 5 octobre, le conseil d'administration rejette l'offre de la firme privée et le 10 octobre, il adopte le plan de relance et accepte de s'impliquer dans un comité paritaire de relance dont l'objectif est de relocaliser les deux pavillons au même endroit et d'assurer à l'organisme un financement stable. Pour ce faire, les membres du comité de relance comptent diversifier la clientèle et rendre plus accessibles les services offerts par les PNPV.

On pourra de nouveau déguster les croustilles Yum Yum

Après plus de huit longs mois de grève, plusieurs menaces de fermeture et un marathon de 35 séances de négociation et de conciliation, le conflit à la compagnie Croustilles Yum Yum, de Warwick, est enfin réglé.

C'est dans une proportion de 90% que les 120 syndiqué-es ont accepté un contrat de travail de 3 ans, estimant que les objectifs de la négociation ont été largement atteints. Rappelons aussi que les travailleuses et travailleurs espéraient voir corrigés certains écarts flagrants entre les conditions de travail des employé-es de Yum Yum et celles dont bénéficient d'autres employé-es dans le même secteur industriel au Québec.

Le résultat est satisfaisant: au plan normatif, le règlement prévoit la limitation du travail des personnes exclues de l'unité de négociation, l'élargissement de la liberté d'action syndicale, l'établissement de règles d'ancienneté permettant le respect de l'ancienneté lors des mouvements de personnel, quelques améliorations en matière de sécurité au travail et la protection de l'emploi pendant un an en cas de changements technologiques. Au plan monétaire, le syndicat obtient des améliorations intéressantes du régime d'assurance collective et du fonds de pension, des augmentations de salaires qui totalisent 19% en trois ans et la protection des droits acquis qui ne sont pas visés par la convention collective.

La Pocatière

Conciliation chez Bombardier

Le président du Syndicat des travailleurs de la compagnie Bombardier, à La Pocatière, Bernard Rosignol, s'est dit étonné de la décision prise à la mi-octobre par les porte-parole patronaux à l'effet de demander la conciliation. Cette demande, dit-il, est prématurée car il y a eu peu de rencontres de négociations jusqu'à maintenant.

Les points litigieux concernent, entre autres, le ré-

gime de retraite et le mécanisme de promotion. La convention collective est échue depuis le 30 septembre. L'usine, qui emploie présentement près de 650 personnes, est à compléter des contrats de fabrication de trains de banlieue pour le réseau de transport en commun de la région de Boston et pour le réseau américain AMTRAK. Elle doit ensuite commencer la fabrication de wagons pour Eurotunnel.

Le français au travail
ça s'impose!

Le moyen le plus efficace de franciser les milieux de travail

La prise en charge syndicale

Même si la Charte de la langue française ou Loi 101 fait obligation aux entreprises québécoises de se franciser, le rôle que se doivent de jouer les syndicats, en est un de premier plan.

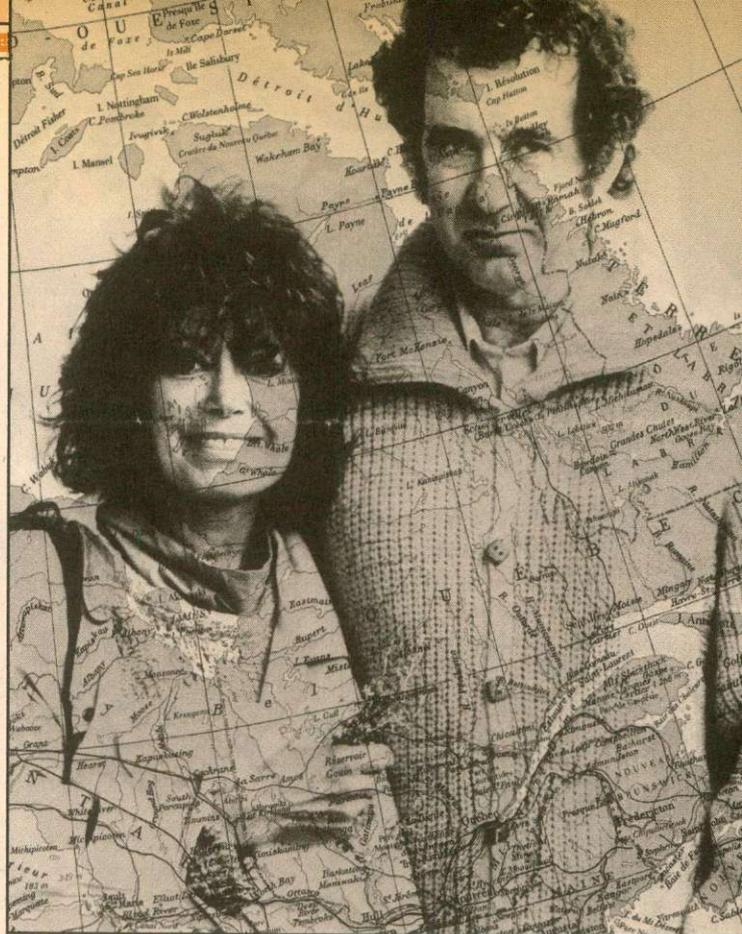
Les travailleuses et travailleurs, bien sûr, ne sont pas seuls pour mener à bien ce projet de francisation de leur milieu de travail. L'Office de la langue française a un rôle important à jouer, soit faire appliquer la Charte de la langue française ou Loi 101.

Les entreprises, elles, sont de par la loi les premières responsables de la francisation des milieux de travail. Il ne fait aucun doute, cependant, qu'une grande partie du travail repose sur les épaules des travailleuses et travailleurs qui, quotidiennement, font face à des problèmes linguistiques et qui doivent se débattre sans cesse contre le peu d'intérêt manifesté trop souvent, hélas, par les dirigeants d'entreprises à l'égard de la francisation. Ce qui explique, en bonne partie, le fait que la permanence de la francisation soit si fragile.

C'est pourquoi il est très important pour les syndicats d'être vigilants et de constamment revendiquer leurs droits linguistiques auprès de l'employeur. Il se doivent, en outre, de prendre toute la place qui leur revient au sein des comités de francisation de l'entreprise. C'est le meilleur moyen pour se faire respecter.

Si un syndicat se sent mis à l'écart du comité de francisation, alors qu'une place importante lui revient de droit, ou s'il ne peut participer à la francisation de l'entreprise parce que le comité n'est pas actif, il lui faudra exercer des pressions auprès de la direction.

N'oubliez pas que, dans toute démarche que vous entreprenez, vous avez l'appui de la CSN. Des personnes ressources sont là pour vous fournir toute l'aide désirée, entre autre un conseiller syndical du Service de l'information affecté spécifiquement au dossier (598-2168).



Cinéma

«**Québec...
un peu...
beaucoup...
passion-
nément...**»

La réalisatrice Dorothy Todd Hénault et l'Office national du film du Canada (ONF) ont produit «*Québec... un peu... beaucoup ... passionnément...*», un film d'une durée de près de 54 minutes mettant en vedette Gérard Godin, député péquiste de Mercier et poète, ainsi que la chanteuse Pauline Julien.

Le dépliant réalisé par le Service de l'information de l'ONF indique que ce document cinématographique est «*une histoire vécue: celle des quarante dernières années. Non pas reconstituée ici à travers la loupe d'historiens patentés, mais bien à travers le regard et l'expérience d'un couple solidaire dans son union autant que dans sa lutte pour une cause entièrement partagée: l'indépendance du Québec.*»

La réalisatrice s'est rendue chez le couple Godin/Julien qui visionne et com-

mente différents événements qui ont marqué notre histoire et notre destin: la grève des 5 000 mineurs de l'amiante d'Asbestos en 49, l'avènement de la Révolution tranquille, l'émergence du PQ avec René Lévesque, le FLQ, le fameux *Vive le Québec libre!* du général de Gaulle, la crise d'octobre 70, la victoire du PQ en 76, le Référendum en 80, le débat autour de la Loi 101, etc...

Un film, donc, sur l'histoire de notre peuple conjugée à l'amour et à la passion que Gérard Godin et Pauline Julien portent à un projet encore à faire: un pays!

Renseignements: Service de l'information, de la publicité et de la promotion de l'Office national du film du Canada: C.P. 6100, Succursale A, Montréal, Qc, H3C 3H5.

24e Congrès du Conseil central de Sorel

Concertation et emploi

C'est sous le thème «Une stratégie pour l'emploi» que s'est tenu, du 11 au 14 octobre derniers, le 24e Congrès du Conseil central de Sorel. Les quelque 70 délégués ont adopté un plan d'action qui accorde la priorité à la concertation et l'emploi.

Parmi les recommandations adoptées, notons l'adhésion à la Corporation de développement économique de Sorel-Tracy (CDE), la création d'un centre d'entreprises communautaires, une étude sur la précarité de l'emploi chez les femmes de la région et la tenue d'un congrès spécial sur l'environnement en 1990.

Priorité à l'emploi

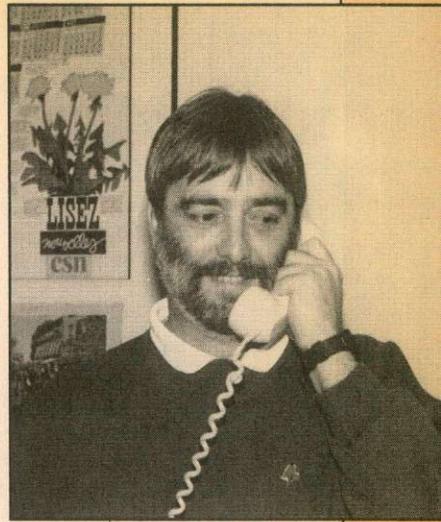
Pour le président réélu du Conseil central, Jean-Pierre Péloquin, la création d'emplois décents passe par le développement de «liens respectueux avec les divers intervenants». C'est dans ce sens que les délégués ont voté d'adhérer à la CDE. «La présence du Conseil central de Sorel, au sein de la CDE, ne nous liera pas à toutes les démarches de la Corporation, mais elle nous fournira de l'information et nous permettra d'appuyer les initiatives que nous jugeons souhaitables», de dire Jean-Pierre Péloquin.

«La stratégie pour l'emploi, poursuit le président du

Conseil central, c'est d'abord la volonté de mieux comprendre la situation régionale pour répondre aux problèmes économiques et sociaux qui ont marqué les dix dernières années et qui affectent actuellement la population et, d'une façon particulière, les travailleurs et les travailleuses».

Exécutif

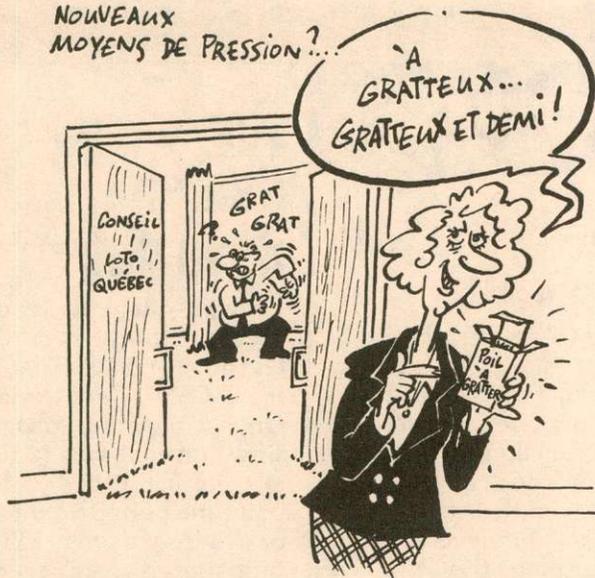
Outre Jean-Pierre Péloquin à la présidence, le nouvel exécutif du Conseil central se compose de Ronald Potvin (1ère vice-présidence), Michel Coalier (secrétaire général), Luc Mathieu (trésorier), Denise Létourneau (condition féminine),



Jean-Pierre Péloquin

Brigitte Joly (information), René Lachapelle (action politique), André Légaré (organisation-éducation) et Robert Bernatchez (santé-sécurité).

NOUVEAUX
MOYENS DE PRESSION?



Loto-Québec: moyens de pression?

Le comité exécutif du Syndicat des travailleurs et des travailleuses de Loto-Québec (FEESP-CSN) réfléchit depuis quelque temps à l'opportunité de recourir ou non à des moyens de pression locaux. La dernière rencontre de négociations ayant eu lieu le 18 septembre dernier et aucune séance n'étant prévue au moment de mettre sous presse, les officières et les officiers du syndicat n'ont d'autre alternative que

celle d'envisager l'exercice de moyens de pression pour faire avancer les pourparlers.

Les litiges

Les 450 employé-es de la loterie nationale souhaitent des améliorations aux chapitres de l'ancienneté, du mouvement de personnel et de la protection des emplois des surnuméraires.

C'est la deuxième fois dans son histoire que le syndicat de Loto-Québec participe à «la table centrale de négociations du secteur public». Auparavant, l'ensemble de la négociation se faisait localement.

Une femme à la présidence du syndicat de Fer et Titane

Pour la première fois dans l'histoire de leur syndicat, les 1 200 ouvriers et employées de bureau de la fonderie Fer et Titane, à Tracy, ont confié la présidence de leur syndicat, affilié à la Fédération de la métallurgie de la CSN, à une employée de bureau, Ginette Latraverse.

Celle-ci a en effet été élue à la majorité absolue dès le premier tour de scrutin, le 17 octobre dernier. L'élection de Ginette Latraverse à la tête de ce groupe mérite mention du fait que ce syndicat est composé d'hommes dans une proportion de 95%.

Aux yeux du vice-président de la CSN Roger Valois, lui-même un ouvrier de Fer et Titane, l'élection de Ginette Latraverse est due à deux phénomènes: «l'esprit d'ouverture qui a toujours caractérisé la CSN et, d'autre part, le fait que Ginette Latraverse a démontré, durant son passage à la vice-présidence du syndicat, son leadership et son sens des responsabilités».



Ginette Latraverse

La convention

À l'emploi de la compagnie Fer et Titane depuis près de quatre ans, la nouvelle présidente du syndicat a l'intention, à court terme, de consacrer ses énergies à «obtenir des plus hauts taux de participation aux assemblées générales, et cela afin de bien préparer notre prochaine convention collective, qui vient à échéance en février 1991».

L'ÉPILEPSIE, VOTRE ENFANT ET VOUS

QUELQUES CONSEILS AUX PARENTS



Le mois de l'épilepsie

Saviez-vous qu'une personne sur 50 au Canada est épileptique? Saviez-vous que Napoléon, Alexandre le Grand, Jules César, Beethoven et Charles Dickens étaient épileptiques?

L'épilepsie est l'un des problèmes neurologiques les plus répandus dans le monde: près de 2% de la population vit avec ce désordre qui résulte d'une dysfonction temporaire à l'intérieur du système de communication entre les cellules cérébrales. Il arrive en effet qu'à l'occasion, un groupe de ces cellules produise une décharge excessive d'énergie électrochimique, un genre d'orage à l'intérieur du cerveau. Survient alors la crise.

Novembre est le mois de sensibilisation à cette maladie à travers le Canada et la Ligue d'épilepsie du Québec nous invite à nous renseigner davantage sur le sujet, ou même à devenir membre de son organisation, en écrivant à l'adresse suivante: 3175 chemin Côte Sainte-Catherine, Bureau 4839, Montréal, Qc, H3T 1C5 (514-342-6877).

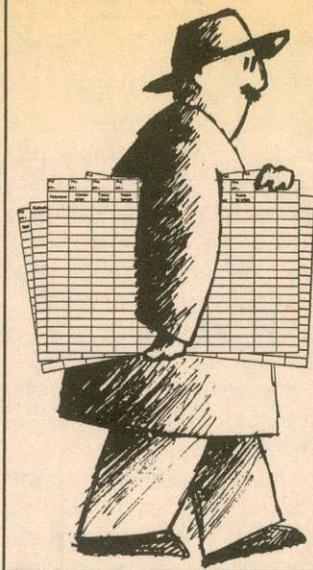
Problèmes de budget?

Pour bien des familles, gérer le quotidien, savoir où va l'argent gagné, c'est souvent un casse-tête.

Fort de l'expérience de quelque 20 ans sur tout ce qui regarde le budget familial, l'endettement, la consommation, etc, la Fédération des associations coopératives d'économie familiale vient de faire paraître *COMPTE POUR TOUS*, un outil budgétaire qui permet de voir clair dans ses finances personnelles ou familiales.

L'ouvrage est réalisé pour s'adapter à des situations financières diverses.

Conçu pour commencer le budget à n'importe quelle période de l'année, et accompagné d'un guide d'utilisation, il peut être utilisé en tenant compte des



moindres détails d'un budget.

Pour se procurer *COMPTE POUR TOUS*, écrire à l'ACEF du Nord, 7,500 rue Châteaubriand, Montréal, Qc, H2R 2M1 (514-277-7959). Coût: \$20.

Publications du Service de recherche CSN

Changements technologiques

Votre patron a l'intention de remplacer la vieille machinerie par des nouvelles machines qui vont chambarder l'organisation du travail dans l'entreprise et probablement entraîner des mises à pied. Votre convention vous donne peu ou pas du tout de prise sur sa décision et votre syndicat s'est donné comme objectif d'améliorer votre convention en ce qui a trait aux changements technologiques. Le *GUIDE DE NEGOCIATION SUR LES CHANGEMENTS TECHNOLOGIQUES* produit par le Service de recherche de la CSN, et disponible au Centre de documentation (514-598-2151), vous aidera à préparer vos demandes.

Sécurité du revenu

Le gouvernement fédéral a annoncé des coupures importantes dans le régime

d'assurance-chômage. La réforme récente de l'aide sociale au Québec pénalise les bénéficiaires aptes au travail. Les sans-emploi et les assistés sont traités de paresseux et de fraudeurs. Il n'y a plus d'allocations familiales et de pensions de sécurité de la vieillesse pour les contribuables dont le revenu dépasse un certain seuil et ce seuil diminuera d'année en année. Que sont les programmes d'assurance et d'assistance sociale? Qu'est-ce qu'un régime universel? D'où viennent nos programmes sociaux et pourquoi aujourd'hui toutes ces coupures? Quelle est la stratégie des gouvernements et du patronat? Comment réagissent les organisations populaires et syndicales? Pour aider nos membres à comprendre les véritables enjeux des réformes proposées par les gouvernements, procurez-vous le *GUIDE SYNDICAL SUR LA SECURITE DU REVENU* produit par la CSN et disponible au Centre de documentation (514-598-2151).

Cercles de qualité

Votre patron a réuni, de façon informelle, quelques employés pour leur demander des suggestions pour améliorer la qualité de vie au travail. Il veut mettre sur pied des cercles de qualité dans différents départements pour, dit-il, être à l'écoute des doléances des employés. Curieusement, l'employeur n'a pas consulté le syndicat qui en a eu connaissance «à travers les branches». Que signifie cet intérêt soudain de la direction pour le bien-être des salariés quand, pendant la négociation, toutes les demandes du syndicat pour améliorer les conditions de travail ou pour être consulté sur les décisions de l'entreprise ont été rejetées du revers de la main? Pour vous aider à réagir syndicalement devant la stratégie patronale des cercles de qualité, lisez le *PETIT GUIDE SYNDICAL SUR LES CERCLES DE QUALITE*.

TQS L'enfer de la pub

Le président du Syndicat des employés de Télévision Quatre Saisons (FNC-CSN), Jean Saint-Onge, a reçu une suspension d'un mois sans salaire et a été banni des ondes pour une période d'un an par le vice-président à l'information, M. Jean Rivard.

Lecteur du bulletin de nouvelles Sports Plus, M. Saint-Onge avait précisé, en ondes, qu'une course de Blue Bonnets était présentée sur ordre du vice-président. Ce qui constituait, de fait, une forme déguisée de publicité. Le Conseil de presse, en février 1988, avait blâmé le même Jean Rivard dans une cause similaire. Une nouvelle plainte a été déposée.

Le syndicat négocie actuellement une première convention collective et revendique justement l'indépendance professionnelle des journalistes.

Bienvenue!

Les 76 employé-es de l'Auberge de la Rive, à Sorel, ont adhéré à la Fédération du commerce de la CSN le 11 octobre dernier. À l'occasion d'une rencontre avec les nouveaux syndiqués, le 16 octobre, la présidente de la Fédération Lise Poulin leur a parlé de l'expertise de son organisme en matière de négociations dans le secteur hôtellerie. Rappelons que la Fédération regroupe

environ 11 000 travailleuses et travailleurs de cette industrie.

L'Auberge de la Rive, propriété d'un homme d'affaires local, M. Gordon Wells, a vue sur le fleuve et offre des services de bar, de discothèque, d'hébergement et de restauration.

La Boulangerie française

Le 12 octobre, ce fut au tour d'une vingtaine d'employé-es d'une boulangerie

locale de Sorel, la Boulangerie Française, de devenir membres de la Fédération du commerce de la CSN.

Les Trois Arches

Les 54 employé-es du restaurant Les Trois Arches ont voté, le 7 octobre dernier, dans une proportion de 63% en faveur du maintien de leur syndicat CSN. Les travailleuses et les travailleurs avaient déposé une requête en accréditation en décembre 1988, mais les longueurs

et les procédures ont obligé un Commissaire du travail à ordonner un vote.

Le restaurant est situé dans une maison historique à Pierrefonds, dans la pointe ouest de l'Île de Montréal.

Infirmierie

Membres d'une association de boutique depuis deux ans et demi, les quelque 140 employé-es de l'infirmierie Notre-Dame-du-Bonsecours ont adhéré à la Fédération des affaires sociales le 6 octobre dernier. L'infirmierie appartient à la Congrégation Notre-Dame.

Les cuisines de l'air

Les 57 employé-es de l'entreprise Les cuisines de l'air, de l'Aéroport de Québec, à L'Ancienne Lorette, ont choisi aussi la Fédération du commerce de la CSN récemment. Ces travailleuses et travailleurs mijotent les repas qui sont servis sur les avions en partance de Québec, ainsi que ceux de la cafétéria de l'aéroport. Cette compagnie de services culinaires est la propriété d'un homme d'affaires local, M. Alex Coulombe.

«On veut un syndicat CSN»

. Une quinzaine de travailleurs d'une usine de plastique.

. Une vingtaine d'employé-es de bureau et de nuit d'un centre d'accueil de la région montréalaise.

. Une cinquantaine de travailleuses et de travailleurs d'un marché indépendant d'alimentation.

. Une cinquantaine de salarié-es à l'emploi d'un groupe communautaire fort connu.

. Environ 150 employé-es d'une compagnie d'aviation.

. Des salarié-es travaillant dans une agence privée de placement.

. Des employé-es d'une entreprise regroupant plusieurs salons funéraires.

. Une militante d'un syndicat affilié à la FIIQ.

Qu'est-ce que tout ce monde peut avoir en commun? Ou, plutôt, qu'est-ce que tout ce monde veut avoir en commun? Un syndicat CSN!

Toutes ces personnes ont téléphoné la même journée au service de l'organisation de la centrale, à Montréal. Pendant la période durant laquelle les médias n'avaient cessé de souligner les difficultés de la centrale et les problèmes vécus par des milliers de ses membres... Le message général qui se dégageait de ces différents interlocuteurs: *on trouve que la CSN est une organisation qui se bat et qui défend ses membres.*

Hull

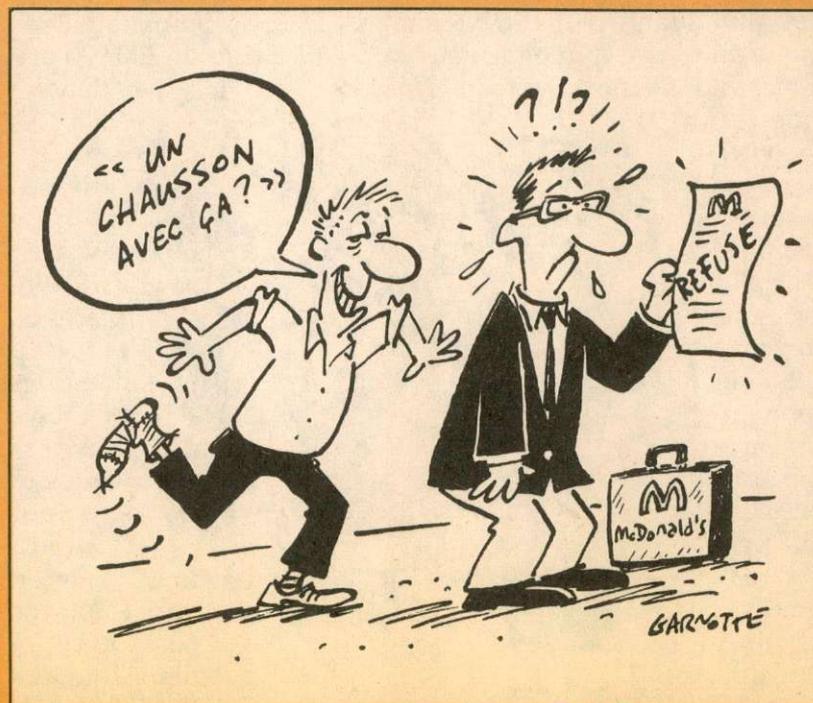
McDonald's perd une bataille!

Il est rare que la multinationale McDonald's perde une bataille, mais cela est arrivé dans l'Outaouais. La chaîne de restaurants voulait s'implanter dans un quartier résidentiel de l'Île de Hull, à proximité du nouveau Musée canadien des civilisations. L'opposition des résident-es du quartier, soutenue par Logemen'occupe, a réussi à faire pencher la balance. Le 5 septembre dernier, le conseil municipal, dans un vote de 4 pour et 7 contre, a rejeté le changement de zonage qui aurait permis à McDonald's de s'installer dans le quartier. Pour Logemen'occupe, il s'agit d'un autre gain dans la bataille pour le maintien de la vocation résidentielle de l'Île de Hull. Plus tôt cette année, le groupe a gagné l'interdiction de la transformation de logements en copropriété de même que la réali-

sation de logements sociaux sur le terrain vacant de Guest Motors au coeur de l'île.

Cet exemple de luttes populaires qui donnent des résultats est tiré de la dernière édition du bulletin du Front

d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU). *Le Frapru frappe encore!* contient une foule d'articles



intéressants traitant du logement. Par exemple, le dernier numéro contient des textes sur les problèmes de logement que vivent les personnes âgées, sur les politiques d'habitation à Montréal, sur les élections municipales à Québec, etc. Les groupes ou les personnes intéressés à recevoir ce bulletin fort documenté doivent écrire au FRAPRU: 1212 rue Panet, Montréal, Qc. H2L 2Y7.

PRENDRE PARTI CONTRE L'APARTHEID

par Clément Trudel*

Les sirènes sont d'une ténacité exemplaire quand il s'agit de laisser croire à un progrès rapide du sort des Noirs d'Afrique du Sud. Qu'il se lève, le Blanc qui n'est pas porté à donner la chance au coureur quand il voit un «bon fermier» condescendre à apprendre le dialecte de ses serfs, sans négliger son image «progressiste» en glissant qu'il ne craint pas l'avènement d'un président Noir «pourvu qu'il fasse bien son boulot» (vu au bulletin d'Antenne 2, sur TV5, dans la semaine dite de l'Action de grâce). Que de sous-entendus!

Développement & Paix a sur le même sujet une position bien arrêtée, estimant que l'apartheid est «insensé» et qu'il faut en finir. (Aujourd'hui, je puise abondamment dans les brochures que cet organisme catholique destine à sa Nième campagne en faveur de sanctions efficaces contre l'Afrique du Sud). Ils sont là-bas un million et demi de fermiers noirs qui contribuent à la richesse de la minorité; sans avoir droit à la citoyenneté sud-africaine et, la plupart du temps, sans qu'on les ait prévenus que depuis 1983, ils sont libres de quitter leur employeur! Vive les libertés formelles. Que personne ne force le pouvoir blanc à préciser quand la règle d'une personne, un vote, sera acquise. Ne militons-nous que pour notre démocratie ronronnante ou ne vaut-il

pas mieux nous rendre compte que les conditions faites à ces travailleurs et travailleuses agricoles se détériorent depuis 20 ans? et de gueuler en conséquence?

Je sais, l'on me dira que de Klerk, c'est mieux que Smuts, que Verwoerd ou que Botha. Et qu'il y a quand même trois chefs religieux prestigieux, dont Mgr Tutu, qui ont été reçus au Palais présidentiel de Pretoria, par de Klerk. Et si l'on délaissait les hommes au sommet? Si on s'attardait à examiner la situation du «vrai monde»? Celle de la famille Masemola, au Transvaal, par exemple; vie dans une baraque sans eau ni électricité, à quelques dizaines de km du lieu de travail (le trajet se fait à pied). Horaire qui peut parfois aller jusqu'à 70 heures par semaine. Interdit de former des syndicats. Bref, les «Nègres» travaillent et les Blancs récoltent, exportant fruits et légumes dont le monde se repaît, même si des manifs vien-

nent rappeler que des esclaves modernes ont trimé dur et qu'«environ 1600 Noirs meurent chaque année, victimes d'empoisonnements aux pesticides ou de maladies du même ordre».

Pour varier un peu, jetons un coup d'oeil du côté des travailleuses domestiques (environ un million). Campagnardes, manquant d'instruction, elles acceptent ce travail parce qu'il leur procure un logis. La récession frappe en Afrique du Sud comme ailleurs, beaucoup de Blancs rognent sur les frais, forçant les domestiques à travailler à temps partiel, ce qui les rend encore plus vulnérables. Ceux et celles qui ont des problèmes de garderie, en presque Amérique, se consolent peut-être en sachant que la domestique sud-africaine, forcée de vivre seule, ne voit parfois ses enfants qu'une ou deux fois par année.

Et les étudiants noirs, eux? Ils sont 45 élèves par enseignant, en moyenne (dans les écoles blanches, le ratio est de 18).

Selon l'estimation de D & P, il manquait en 1985 près de 200 000 places dans les

écoles pour Noirs... et il y avait 150,000 places en trop dans les écoles pour ces Blancs qui occupent 87% du

territoire, tout en ne représentant que 13% de la population. Toujours selon D & P, le gouverne-

ment dépense 7 fois plus pour les élèves blancs que pour les Noirs (43% des Blancs aux études sont admis à l'université, cette proportion tombant à 13% pour les Noirs). On s'explique alors les soulèvements sporadiques dans les ghettos noirs, contre un univers de développement inégal (c'est l'essence même de l'apartheid), et la sévérité de la répression. Les témoignages ne manquent pas de parents noirs dont des enfants adolescents ont été incarcérés, voire abattus parce que la police disait leur trouver des liens ou des sympathies avec l'ANC (African National Congress).

La situation est claire. Je prends parti contre l'apartheid. Par esprit de justice. Me sentant en bonne compagnie avec Me Irwin Cotler (à l'UQAM, en juin) déclarant que l'Afrique du Sud «criminalise» la population pour mieux l'empêcher de contester le régime. Parmi les derniers témoignages écrits sur l'apartheid, il y a celui de *Un Français en apartheid* (Pierre-André Albertini, chez Gallimard, 1988). Il y a là la vision sans compromis d'un ex-coopérant emprisonné pendant 10 mois par un régime qu'il qualifie de fasciste et d'immoral. Ma préférence va aux «avocats contre l'apartheid», comme il en existe maintenant à l'Université d'Ottawa.

Il faut savoir résister aux sirènes qui nous susurrent qu'un jour, tout bonnement, la majorité sud-africaine cessera d'être bafouée.

* Clément Trudel est journaliste au journal *Le Devoir*.



États-Unis

La rue pour les pauvres

Le 7 octobre, 250 000 personnes ont manifesté à Washington contre l'inertie et le mépris des dirigeants politiques pour les millions de sans-abri que compte le pays. Ralliés sous le slogan «Housing Now» («Le logement maintenant») ces militants de la plus noble

des causes avaient répondu à l'appel d'une large coalition formée de 200 groupes progressistes. La question que l'on peut se poser est simple: les bonzes de la Maison Blanche ont-ils compris ce que scandaient les manifestants, à savoir que les fonds publics seraient plus utiles à l'Amérique s'ils servaient à corriger les inégalités sociales plutôt qu'à alimenter les usines d'armements?



250 000 Américains ont marché pour les pauvres.

Colombie-Britannique

Taxés... mais représentés!

On sait que la Révolution américaine éclata parce que les citoyens en avaient assez d'être surtaxés et de n'avoir aucun élu à Londres. L'événement ne risque pas de se présenter au Canada puisque dans un proche avenir, nous serons (peut-être) surtaxés par ceux-là même que nous avons élus! Pourtant, la mobilisation s'amorce contre la fameuse TPS du bon ministre Wilson. Lors de son passage en Colombie-Britannique, au début octobre, le comité des Communes chargé précisément de recevoir les avis sur la future taxe sur les biens et les services s'est vu pointer du doigt par Kenneth Georgetti, leader de la Fédération des travailleurs de cette province, laquelle fédération est forte de 275 000 membres. La perspective est claire: si la nouvelle taxe est votée, les travailleurs se battront à partir de 1991 pour des augmentations salariales de 10 à 14%, question de contrer une inflation que l'on prédit galopante.



150 000 Sud-Africains ont marché pour leur libération.

Afrique du Sud

Jusqu'à la grande victoire

Quelque 150 000 hommes et femmes dans plus de douze villes d'Afrique du Sud se sont dressés, le 14 octobre, contre l'apartheid. Les rues ont été envahies, et le pouvoir a été secoué. Ces manifestations avaient été organisées par le puissant «Congress of South African Trade Unions» pour contrer un projet d'amendement à la loi des relations de travail, projet qui limitera de façon draconienne le droit de négocier. Les dirigeants ont plié, mais sur le terrain politique, en libérant huit militants de l'ANC emprisonnés de longue date. Comme quoi la lutte pour l'autodétermination nationale, le combat pour la liberté et la mobilisation pour les droits des travailleurs peuvent se mener d'un même souffle.

URSS

La grève... mais pas trop!

C'est par 373 voix contre 12 que le Parlement soviétique a entériné le 9 octobre dernier un projet de loi limitant le droit de grève au pays. Mais la volonté de protéger des secteurs névralgiques (transports publics, aviation civile, communications, industries énergétiques, usines d'armement), paradoxalement, définit le droit de grève

pour les autres secteurs de travail dans le pays. Dans le passé, on niait que la grève fût même possible en URSS, cette forme de contestation étant (disait-on) inhérente aux pays capitalistes. Fait à souligner, un amendement interdisant les grèves à caractère politique a été repoussé; mais des subtilités juridiques font en sorte que les mobilisations du type de celles observées en Estonie, en Moldavie et en Azerbaïdjan au cours des derniers mois sont illégales puisqu'elles constituent une menace pour le pays.

PARLONS MÉDIAS ÇA PRESSE!



par Jacques Guay

Le marécage de la distribution

Longtemps on a pu affirmer que la liberté de presse existait puisque tout citoyen pouvait lancer un journal ou publier un ouvrage quelconque.

Si on trouve encore parfois des individus qui éditent des livres à compte d'auteur, plus personne ne peut vraiment penser lancer seul un périodique, journal ou autre, destiné au grand public.

Et même s'il réunit au-

tour de lui des amis, nombreux, qu'il crée une compagnie et réussit à regrouper des actionnaires, il n'est pas du tout au bout de ses peines.

Il doit ensuite se trouver un imprimeur. À moins qu'il ne le soit déjà lui-même, il ne peut guère songer à s'équiper pour les fins d'une seule publication ainsi qu'il était encore d'usage il y a peut-être une quarantaine d'années.

Simple, direz-vous: des imprimeries, il y en a partout. Pas si simple. Il faut trouver l'imprimerie appropriée pour les fins recherchées selon qu'on désire mettre sur le marché un hebdo, un magazine, voire un quotidien. Elle devrait, en principe, être facilement accessible pour éliminer les coûts de transport et surtout les déplacements qui créent des délais.

Un des problèmes, c'est que les imprimeries les mieux équipées appartiennent déjà presque toutes à l'un des groupes qui éditent leurs propres hebdos ou magazines.

C'est ainsi que les hebdos de Cogéco, dont quelques-uns ont été lancés

pour enlever des annonceurs au *Droit de Unimédia*, sont maintenant imprimés par Unimédia qui a racheté l'imprimerie Qualimax de Hull.

Par ailleurs, il n'est qu'à examiner les étagères dans les dépôts pour constater jusqu'à quel point des magazines appartenant à des groupes différents se copient dans le but de conquérir tel ou tel créneau publicitaire. La lutte est farouche et les gros éditeurs possèdent habituellement leurs propres imprimeries.

Mais ce n'est pas tout d'imprimer ou de faire imprimer. Encore faut-il vendre à la fois des exemplaires, par abonnement ou au kiosque, et de la publicité.

C'est évidemment cette dernière, la publicité, qui fait vraiment vivre. Plus de 80% des revenus en découlent. Mais voilà, pour intéresser les annonceurs—en fait il faudrait dire les agences de publicité—il faut établir un tirage; démontrer qu'on rejoint bien tant d'acheteurs.

Et là, c'est l'oeuf et la poule. Sans publicité, pas de fric, sans fric pas d'im-

primeur, pas de publication et donc pas de lecteurs. Et sans lecteurs, pas d'annonceurs. Alors, c'est simple, les premiers mois, on mange le capital et la distribution est vitale.

À moins d'avoir beaucoup de capital, il est quasi impossible de songer dès le départ à l'abonnement et donc, à la diffusion par la poste.

Le plus accessible demeure au départ la vente au numéro dans les dépôts, particulièrement les dépanneurs.

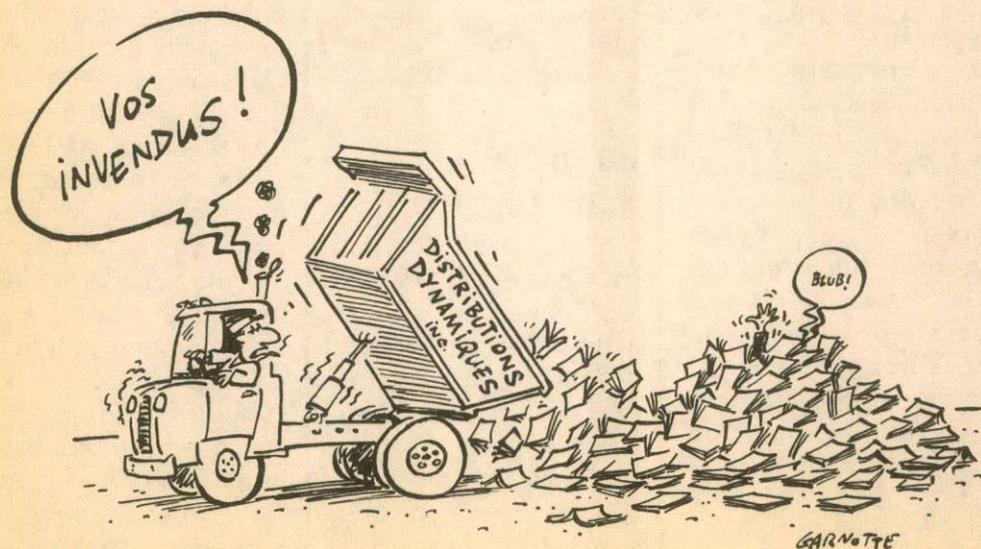
Et le hic!, comme je l'ai expliqué dans une précédente chronique, c'est qu'il n'y a plus qu'un distributeur, lui-même éditeur.

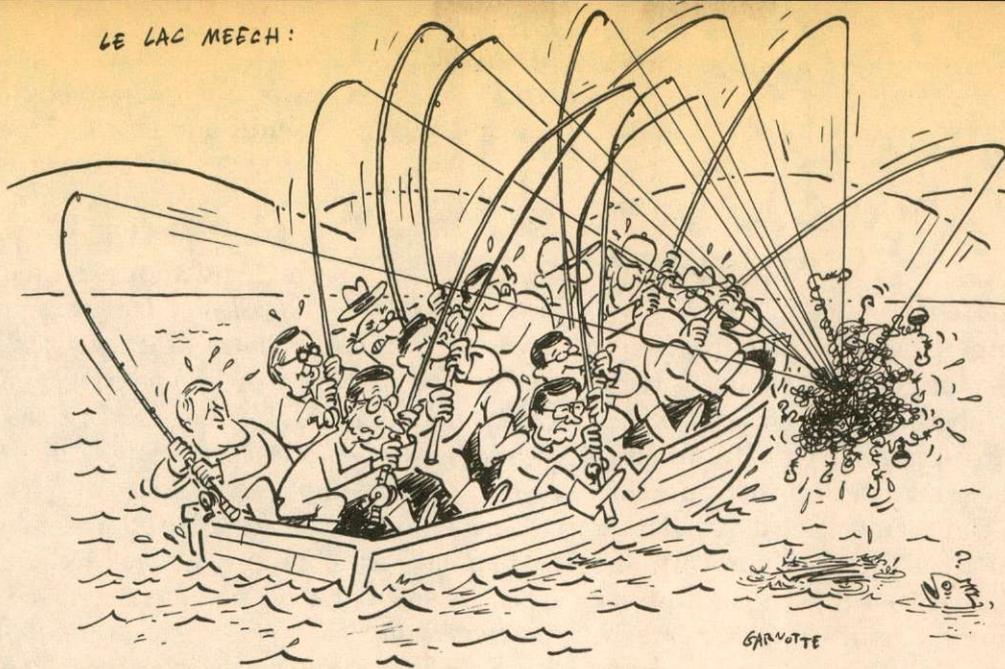
Mais même lorsqu'ils étaient plusieurs, le cauchemar était le même. La distribution, au départ, est une jungle. Que dis-je, un marécage, une «souombe». Le nouvel éditeur reçoit au début des propos encourageants. Durant quelques mois, il croit que tout va bien et un bon matin, c'est le drame. Les retours commencent à arriver pêle-mêle.

Il croyait faire un peu d'argent. Il en perd. Il croyait avoir des lecteurs, il n'en a pas. Ou si peu. Il voudrait savoir ce qui est arrivé, il ne le saura jamais.

Et désormais, il n'aura même pas la possibilité, je n'ose écrire la chance, d'aller voir ailleurs. Plus que jamais, la distribution sera un profond mystère, sans contrôle possible, un système incompréhensible sans aucune protection.

Maintenant qu'il y a un monopole, le minimum que les gouvernements devraient faire, ce serait d'imposer des règles du jeu.





FLASH

LECTURE

PARTENARIAT : LE DÉBAT EST LANCÉ

Pierre Dommergues, *La société du partenariat : économie, territoire et revitalisation régionale aux États-Unis et en France*, Paris, Anthropos, 1988, 439 pages.

Louis Gill, *Les limites du partenariat; les expériences social-démocrates de gestion économique en Suède, en Allemagne, en Autriche et en Norvège*, Montréal, Boréal, 1989, 145 pages.

Il y a quelques jours, un représentant d'un groupe populaire proposait aux membres du Comité de relance de l'économie et de l'emploi du sud-ouest de Montréal (CREESOM) qu'on utilisât, dans le rapport final, les termes «partenaires sociaux» au lieu des termes «intervenants sociaux» pour désigner les groupes communautaires, les syndicats et le patronat local.

Incident anodin, ou prélude à la «société du partenariat» dont parle Pierre Dommergues dans un livre publié récemment? Je ne le sais pas. Toujours est-il que

le débat sur le partenariat et la concertation est lancé.

Un débat qui n'est pas nouveau, dira-t-on. Peut-être, mais celui-ci se pose en des termes totalement différents depuis qu'il est porté par les groupes communautaires dans leurs milieux.

Pour mieux comprendre ce phénomène, la lecture du livre de Pierre Dommergues, *La société du partenariat*, s'impose. De ce livre, qui rassemble une quarantaine de textes d'auteurs différents, il ressort clairement que la tourmente économique et les politiques néo-libérales ont amené les communautés locales à inventer de nouvelles solutions aux problèmes du chômage et de la pauvreté. Cela se vérifie ici aussi par la mise sur pied de corporations de développement économique communautaire (CDEC).

Pour Dommergues, ces expériences préfigurent de nouveaux rapports sociaux basés à la fois sur le dialogue et la confrontation, c'est-à-dire sur une «coopération conflictuelle». Pour lui, la mise en place de ces nouveaux rapports

est l'occasion d'un débat plus démocratique sur les enjeux socio-économiques et une chance de réduire les inégalités sociales.

Ce livre apporte beaucoup d'informations sur les expériences américaines et françaises et permet d'enrichir le débat qui se déroule actuellement au sein des mouvements syndical et populaire sur le rôle de la «concertation».

Pour sa part, le livre de Louis Gill, *Les limites du partenariat*, est une autre contribution importante. L'auteur rappelle que les gains réalisés par le mouvement ouvrier dans les pays scandinaves, en Allemagne et en Autriche sont d'abord dus à la combativité ouvrière et ne sont pas attribuables à la coopération patronale/syndicale.

Bien plus, ces économies obéissant aux lois du marché, tôt ou tard les acquis du mouvement ouvrier de ces pays seront remis en question, et l'auteur donne l'expérience récente de la RFA comme preuve.

Le livre de Gill est intéressant pour nous mettre en garde contre l'abandon de tout jugement

critique face aux modèles économiques «à la suédoise». C'est particulièrement important à la veille du Forum pour l'emploi.

Par contre, l'auteur oublie d'informer le lecteur sur certaines réalités. Par exemple, bien qu'ayant une économie de marché, la Suède et la plupart des pays sociaux-démocrates ont mieux traversé la crise économique du début des années 1980 que les autres pays occidentaux. Pourquoi? L'Allemagne connaît des problèmes de chômage depuis l'abandon par le gouvernement conservateur des politiques de plein emploi. Ne serait-ce pas là plutôt un contre-exemple de la thèse de Gill?

Comme Louis Gill, je pense que l'intervention syndicale doit toujours s'appuyer sur son rapport de forces. La question à laquelle nous sommes confrontés est bien plus de savoir quand et comment des expériences de concertation peuvent servir à le renforcer ce rapport de forces pour l'amélioration des conditions de travail et de vie de la population.

Pierre Paquette

«Chers Patriotes, fier de voir déjà entamée une deuxième page si jeune et si vigoureuse. Avec vous».

-Félix Leclerc, Ile d'Orléans, le 9 décembre 1987.

PATRIOTES

adoptaient la langue anglaise. À l'époque, dit-il, on faisait même rire de nous autres. Mais aujourd'hui, on est mieux considéré».

Dans son dépliant promotionnel, le quatuor explique son parti

Hommage au rock québécois!

Patriotes est un groupe rock québécois qui a été fondé à Québec en 1987, l'année du 150^e anniversaire de la lutte de ces «fils de la liberté» qu'ont été les Patriotes de 1837-38. Formé de trois jeunes, **Denis Beaumont** à la batterie, **Yves Cloutier** à la basse, **Réjean Gaudreau**, chanteur et guitariste, et d'un mucicien d'expérience, **Johnny Gravel**, ex-guitariste d'**Offenbach**, **Patriotes** rend hommage au rock québécois en reprenant, durant un spectacle de près de trois heures, une quarantaine de chansons qui ont marqué l'histoire de notre rock entre 1968 et 1985.

Les **Patriotes** interprètent donc des «classiques» de la chanson rock québécoise: «**Québécois (nous sommes québécois)**» de La Révolution Française (composée d'ex-membres des **Sinners**), «**Lindbergh**» de **Robert Charlebois**, «**J'entends frapper**» de **Michel Pagliaro**, «**Comme Chartrand**» de **Jim et Bertrand**, «**La maudite machine**» d'**Octobre** (l'ancienne formation de **Pierre Flynn**), «**Le rock and roll du grand flanc mou**» de **Plume Latraverse**, «**Encore ben saoul**» de **Gaston Mandeville**, «**Manitou**» de **Claude Dubois**, «**Double vie**» de **Richard Séguin**, et, évidemment, plusieurs pièces de **Gerry Boulet** et d'**Offenbach**, «**Câline de blues**», «**Chu un rockeur**», «**Ayoye**», «**Je chante comme un coyote**», «**Les eaux qui dorment**», «**J'ai le rock and roll pis toé**», et une des plus belles chansons de notre patrimoine national, «**Quand les hommes vivront d'amour**» de **Raymond Lévesque** (version **Offenbach**).

Un parti pris

Lors d'une brève rencontre, en octobre, avec le bassiste **Yves Cloutier**, celui-ci a affirmé que «notre groupe s'est démarqué des autres formations rock du Québec, en 1987, en décidant de s'exprimer en français, alors que les groupes de jeunes

pris: «Étant donné l'invasion de la musique anglaise au Québec, le groupe **Patriotes** veut redonner le goût du Québec aux Québécois, en leur proposant une musique adaptée aux années '80 et faite pour eux. Quand on connaît l'impact de la musique populaire sur les jeunes, on ne peut négliger ce média pour s'exprimer».

Dans une entrevue accordée en novembre 1987 au **Journal de Québec**, **Johnny Gravel** déclarait que leur spectacle «permettra aux plus vieux de se remémorer des souvenirs tandis que les plus jeunes découvriront certaines pièces musicales», qui ont effectivement fait époque. Pensons à «**Lindbergh**», à «**Québécois**», à «**Câline de blues**» et à «**La maudite machine**», entre autres.

Énergique!

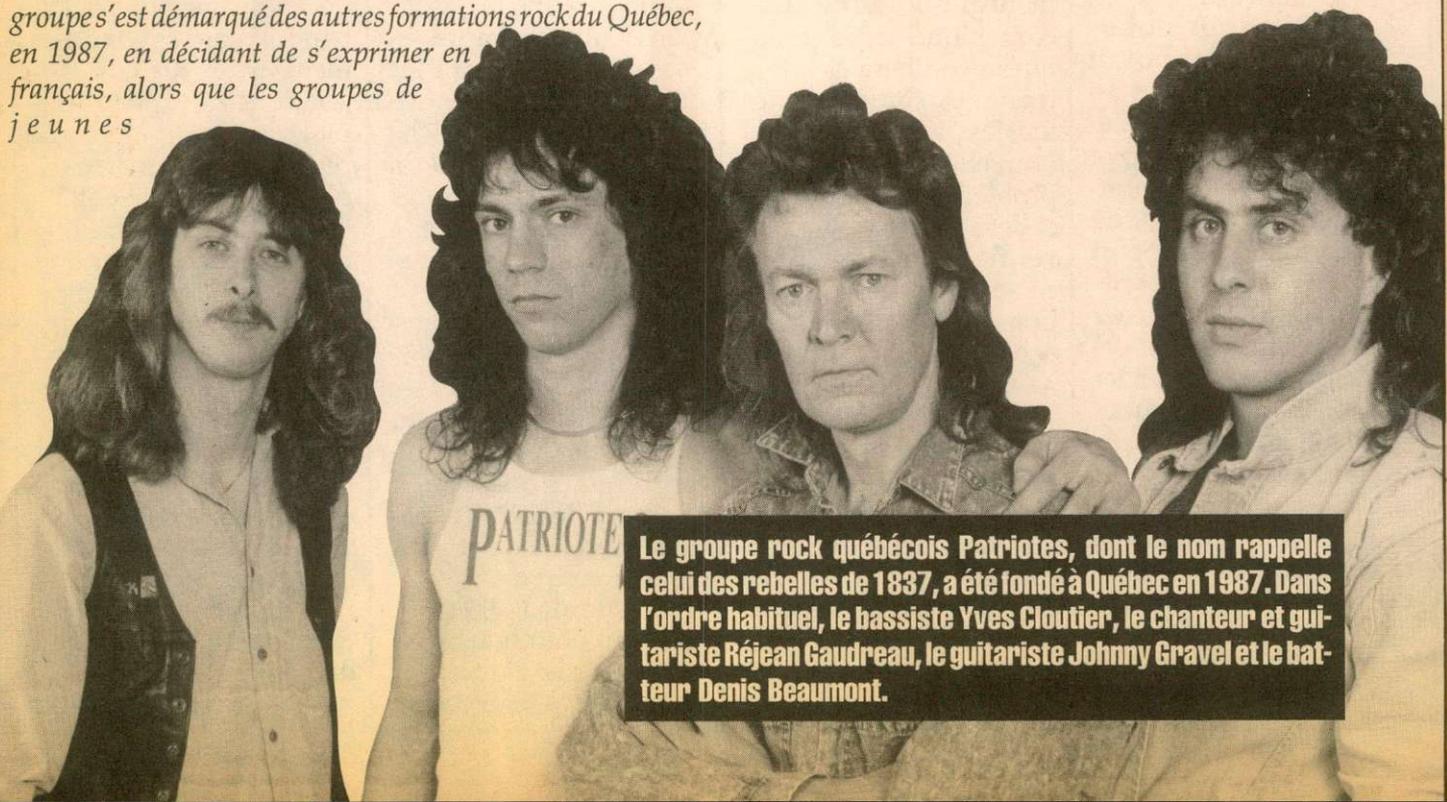
L'été dernier, **Pierre Dubuc**, de *l'aut'journal*, a assisté à deux spectacles des **Patriotes** à **Berthier-sur-mer**, à l'est de Québec, et il en arrive à la conclusion suivante: «un spectacle d'une incroyable énergie.»

L'avenir

Le groupe compte sur l'expérience et les talents d'un **Johnny Gravel** pour, dans un avenir rapproché, composer son propre matériel. D'ici là, **Johnny Gravel** a mis en musique «**L'Alouette en colère**», de **Félix Leclerc**. «**Un Félix rocké. Une pure merveille**», écrit **Pierre Dubuc**.

Vous pouvez réserver les **Patriotes** en téléphonant à leur gérant, **Marc Lessard**, au (418) 259-7879 ou encore à **Yves Cloutier** au (418) 522-9901.

Michel Crête



Le groupe rock québécois **Patriotes**, dont le nom rappelle celui des rebelles de 1837, a été fondé à Québec en 1987. Dans l'ordre habituel, le bassiste **Yves Cloutier**, le chanteur et guitariste **Réjean Gaudreau**, le guitariste **Johnny Gravel** et le batteur **Denis Beaumont**.

Tarzan

et les gardiens de la démocratie

Un nouveau crime contre l'humanité a été homologué lundi dernier grâce aux bons soins de M. Tarzan Pascau.

Sont dorénavant objets d'opprobre et livrés à la vindicte publique celles et ceux qui n'offrent plus leur collaboration bénévole à l'organisation de la partie d'huîtres annuelle tenue pour le bénéfice du centre hospitalier où ils travaillent. Ces derniers ont en effet estimé qu'en cette année de coupures de salaires et d'ancienneté, le moment se prêtait plutôt mal aux festivités ostréicoles.

Il fallait entendre cet autoproclamé redresseur de torts s'attarder lourdement sur «*ces gens de la CSN*» qui privent volontairement une institution des quelques milliers de dollars récoltés à l'occasion de cette partie d'huîtres; plaindre le pauvre directeur général obligé de faire avec ces hordes sauvages qui ne respectent même plus les parties d'huîtres; s'attaquer à ces syndicalistes déchaînés qui prennent ainsi en otages les amateurs de parties d'huîtres...

Mais laissons Tarzan à ses huîtres et passons à autre chose. Il a donc été beaucoup question de la Loi 160 ces jours derniers.

Nos définisseurs de situation patentés, qui pontifient pour la plupart dans les pages éditoriales, s'en sont donné à cœur saignant sur le dos des travailleuses et travailleurs de la santé, sautant à pieds joints et à bras raccourcis sur tout ce qui avait récemment bougé de ce côté-là.

M. Jean Paré sévit depuis tellement longtemps à *L'Actualité* qu'on ne sait plus trop s'il l'est encore, d'actualité. Il estime en effet que la Loi 160 n'est pas suffisamment dure. Il y va de sa suggestion. «*La délinquance devrait se payer par la perte de certification, et une période d'interdiction d'activité syndicale pour les responsables élus, et la saisie des fonds*». Ne reculant devant rien, il conclut que ce n'est pas le droit de grève qui est remis en cause, «*c'est plutôt l'idée même de négociation dans des entreprises publiques*». Retour à la case départ, donc, où il est question de reine qui ne négocie pas

avec ses sujets.

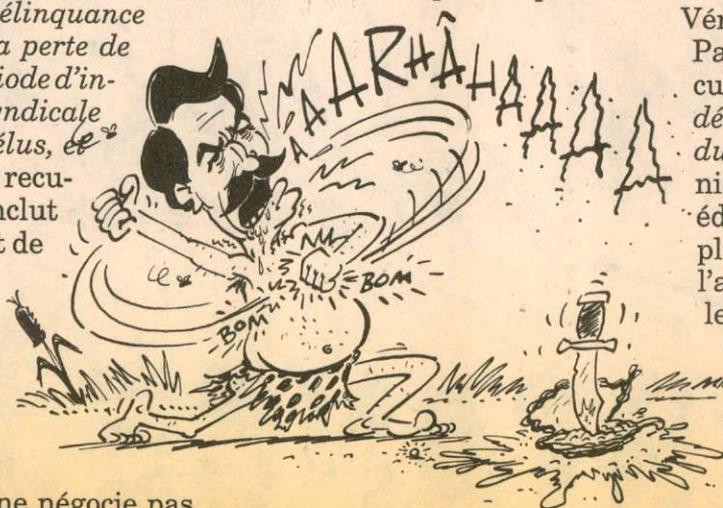
Mais la nature nous réserve des surprises: un frère de lait de M. Paré lui a donné la réplique. C'est en effet de M. Marcel Adam, éditorialiste à *La Presse*, qu'est venue la charge la plus féroce contre la Loi 160; tellement féroce qu'on s'interroge encore sur ce qui a pu provoquer pareil revirement. Lucide sans être plus courageux qu'il ne le faut, il précise cependant au départ qu'il «*est plus facile de la dénoncer maintenant qu'elle est en application*». On voit mal, mais enfin!

«*Cette loi est inique et usurpatoire, écrit-il encore. Je m'accorde avec les syndicats pour dire qu'elle nie la Charte des droits... Au chapitre des sanctions, il y en a deux qui constituent à mes yeux un intolérable abus de pouvoir. Il y a d'abord celle permettant de suspendre la retenue à la source des cotisations syndicales... Il y a ensuite la perte d'ancienneté... Il en va de l'ancienneté comme de l'âge: la période vécue l'a été et personne n'y peut rien. Autrement, aussi bien reconnaître au législateur le droit d'ajouter ou d'enlever des années d'âge à des groupes de citoyens, selon qu'il le jugera bon en vertu de la raison d'État*».

Voilà qui est bien envoyé. Mais la suite est encore plus cinglante. «*Effacer arbitrairement une portion d'ancienneté d'une catégorie de travailleurs, est-ce différent en nature du révisionnisme historique de l'époque stalinienne où l'État soviétique rayait des documents officiels des pans entiers du passé?*» Et la finale! «*Je ne comprends pas qu'une telle loi ait pu être adoptée sans réaction des gardiens de la démocratie, du droit et du simple bon sens*». Moi non plus, je ne comprends pas!

Vérification faite, ni M. Paré, ni M. Adam, ni aucun autre «*gardien de la démocratie, du droit et du simple bon sens*» qui nichent dans les pages éditoriales, n'ont pris la plume pour dénoncer l'adoption de la Loi 160, le 11 novembre 1986, Jour du Souvenir.

Seuls l'ont fait les syndicats.



Michel Rioux

1. Le pissenlit est une mauvaise herbe qui étonne par sa vigueur. Il pousse presque partout dans les lieux habités, même à travers les fentes des trottoirs.

2. L'apparition des pissenlits marque la victoire décisive de l'été sur l'hiver, après la longue hésitation du printemps.

3. Avec les premières feuilles, on fait la délicieuse salade «dent-de-lion». Avec les fleurs, on fait un vin apéritif auquel on prête des vertus tonifiantes.

4. Les enfants s'amuse pendant des heures au soleil à fabriquer des chaînes interminables avec les queues de pissenlits qu'ils transforment en mailles.

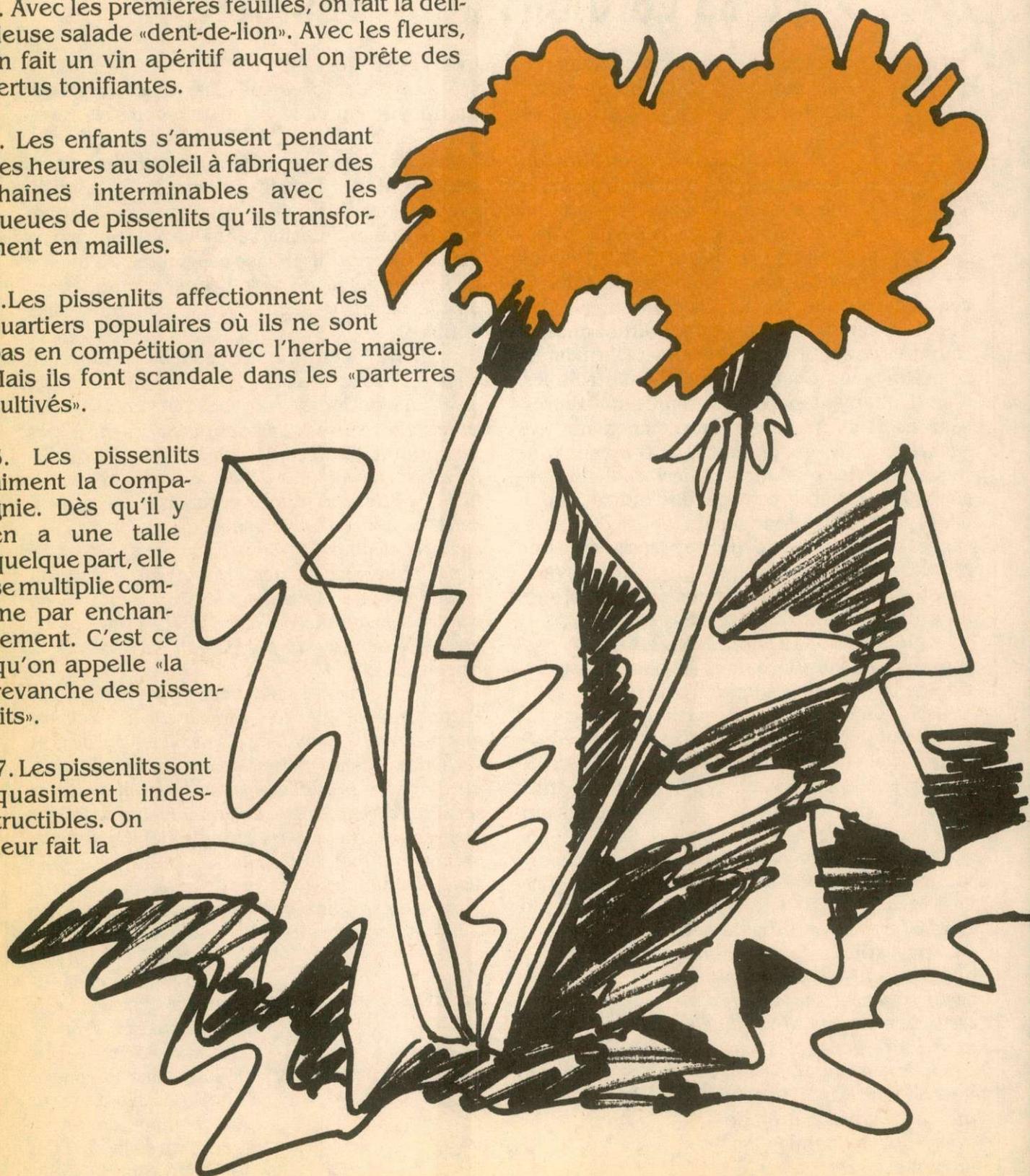
5. Les pissenlits affectionnent les quartiers populaires où ils ne sont pas en compétition avec l'herbe maigre. Mais ils font scandale dans les «parterres cultivés».

6. Les pissenlits aiment la compagnie. Dès qu'il y en a une talle quelque part, elle se multiplie comme par enchantement. C'est ce qu'on appelle «la revanche des pissenlits».

7. Les pissenlits sont quasiment indestructibles. On leur fait la

guerre chimique par arrosage, mais au moindre relâchement de la (rè) pression, ils regagnent vite le terrain perdu.

8. Ils meurent la tête haute et couronnée de milliers d'aigrettes qui sèment leurs graines à tout vent. Il y a plus d'avenir pour le Québec dans les pissenlits que dans la fleur de lys.



RÉSISTANCE 160